

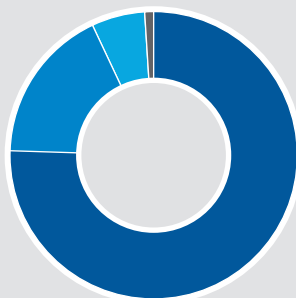


Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Vaud 2017

Ce document est publié par la Police Cantonale vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance de l'un des corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des Gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.

Infractions dans le canton de Vaud



67'299

Total des infractions enregistrées en 2017

- 75.5% Code pénal (50'886) -7%
- 17.5% LSup (11'848) -4%
- 6% LEtr (4'070) -21%
- 1% Lois fédérales annexes (495)

Patrimoine



69% des infractions au code pénal contre le patrimoine

-7% par rapport à 2016

18'224 vols -7% dont:

5'825 cambriolages -19%
vols par effraction mais aussi vols par introduction clandestine

4'505 dommages à la propriété -7%

2'918 vols de véhicule +9%



66% des escroqueries sont commises sur Internet. Les petites annonces et locations d'appartement sont les arnaques privilégiées

Personnes



23% des infractions au code pénal contre des personnes

- 16% concernent la liberté (menaces, violations de domicile)
- 6% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 1% concernent l'intégrité sexuelle

6 homicides dont 3 dans la sphère privée

Violences domestiques

2'894 infractions liées à la violence domestique dans le cadre de **1'371** affaires. Nombre d'affaires stable depuis **6** ans: **1,8** affaires pour **1'000** habitants

1/4 des affaires de violence domestique ont débouché sur une mesure d'expulsion de l'auteur de son domicile

Cyber-escroqueries

Top 3 des modes opératoires: 70%

- Marchandise non livrée ou falsifiée
- Paiement fictif
- Indication d'une fausse identité

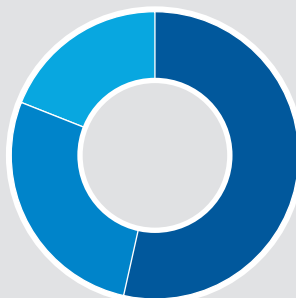


32%

des cyber-escroqueries sont commises via un unique site de petites annonces

Auteurs d'infractions

13% des personnes prévenues d'une infraction au code pénal sont mineures



14'597

auteurs d'infractions identifiés

- 53.5% Code pénal
- 27.5% LSup
- 19% Letr

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	Evolution annuelle des infractions CP, LStup et LEtr	5
1.2	Evolution annuelle des prévenus d'infraction au CP	6
1.3	Comparaison 2016-2017	6
2	Aperçu.....	7
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP)	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	17
2.3.2.3	Evolution mensuelle des consommations de stupéfiant (contravention et AO)	17
2.3.2.4	Fréquence (‰) par commune	18
2.3.2.5	Fréquence (‰) et évolution par commune	19
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	20
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	20
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	21
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	22
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	23
2.4	Prévenus selon la loi.....	24
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	24
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	24
2.4.2.1	Code pénal (CP)	24
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	25
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	25
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	26
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	27
2.4.4.1	Code pénal (CP)	27
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	29
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	30

2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	31
2.4.5.1	Code pénal (CP)	31
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	31
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	32
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	32

3 Partie détaillée..... 33

3.1	Infractions de violence.....	33
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	33
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	34
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	35
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	35
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	35
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	36
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	36
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	36
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	38
3.2	Violences domestiques.....	39
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	39
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	40
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	42
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	43
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	44
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	45
3.5	Brigandage	46
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	46
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	46
3.6	Vol	47
3.6.1	Répartition selon le type de vol	47
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	47
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	48
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	49
3.7	Vol de véhicule.....	50
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	50
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	50
3.8	Domages à la propriété.....	51
3.8.1	Domages à la propriété: répartition selon le contexte	51
3.8.2	Domages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	51
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	52
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	53
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	54
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	54

3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	55
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	56
3.9.3.1	Consommation par substances	56
3.9.3.2	Trafic par substances	57
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	57
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	57
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	58
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	58
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	59
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	60
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	61
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	61
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	62
4	Évolution.....	63
4.1	Tableaux	63
4.1.1	Infractions selon la loi	63
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	64
4.1.3	Code pénal: infractions par district	65
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	66
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	67
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	67
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	68
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	69
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district.....	70
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	71
4.1.11	Infractions de violence	72
4.1.12	Infractions de violence domestique	73
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	74
4.2	Graphiques.....	75
4.2.1	Infractions selon la loi	75
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	76
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	76
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	77
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	77
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	78
5	Glossaire méthodologique	79
5.1	Introduction.....	79
5.2	Définitions	79
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	79
5.2.2	L'infraction.....	79
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	79
5.2.4	La personne lésée	79
5.2.5	La population résidente permanente	79
5.2.6	Etat des communes	80
5.3	Principes d'exploitation des données	80
5.3.1	Statistique de sortie	80
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	80

5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	80
5.4	Chiffres clés	80
5.4.1	Chiffres absolus.....	80
5.4.2	Chiffres relatifs.....	80
5.4.3	Graphiques	81
6	Index des tableaux.....	82
7	Index des figures.....	83

1 Introduction

1.1 Évolution annuelle des infractions CP, LStup et LEtr

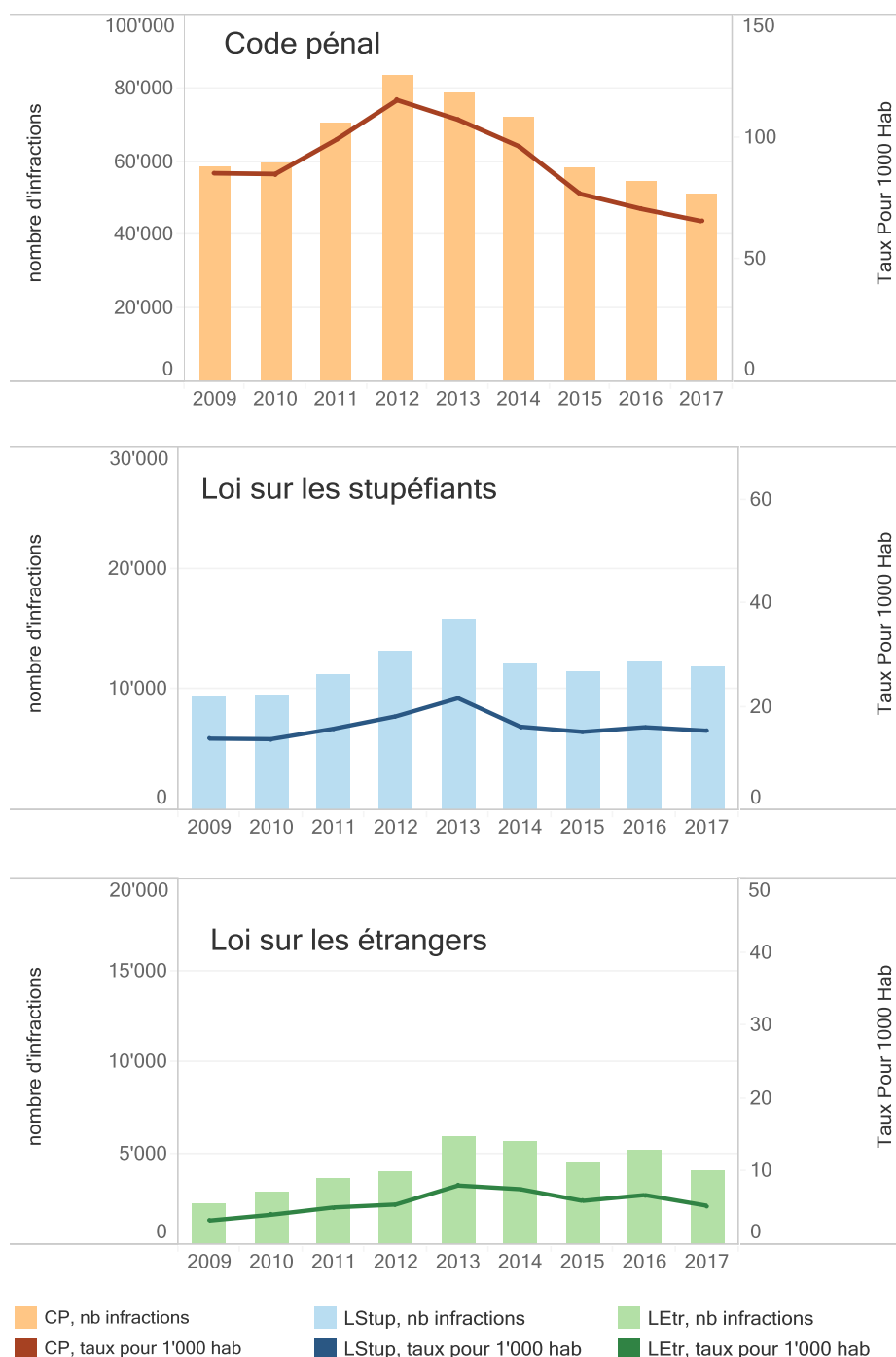


Figure 1 : Evolution annuelle des infractions, supplément cantonal.

Source : OFS. Emis par PCV.

Les infractions au code pénal (CP) portées à la connaissance de la police sont en baisse dans le canton de Vaud depuis 2012. La police enregistre en 2017 le plus faible volume d'infractions au CP depuis la création de la Statistique Policière de la Criminalité (SPC) en 2009. Les infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont tributaires de l'activité de la police. Une partie de la diminution de ces deux derniers types d'infractions, observée en 2017, peut être due à un retard de saisie.

1.2 Évolution annuelle des prévenus d'infraction au CP

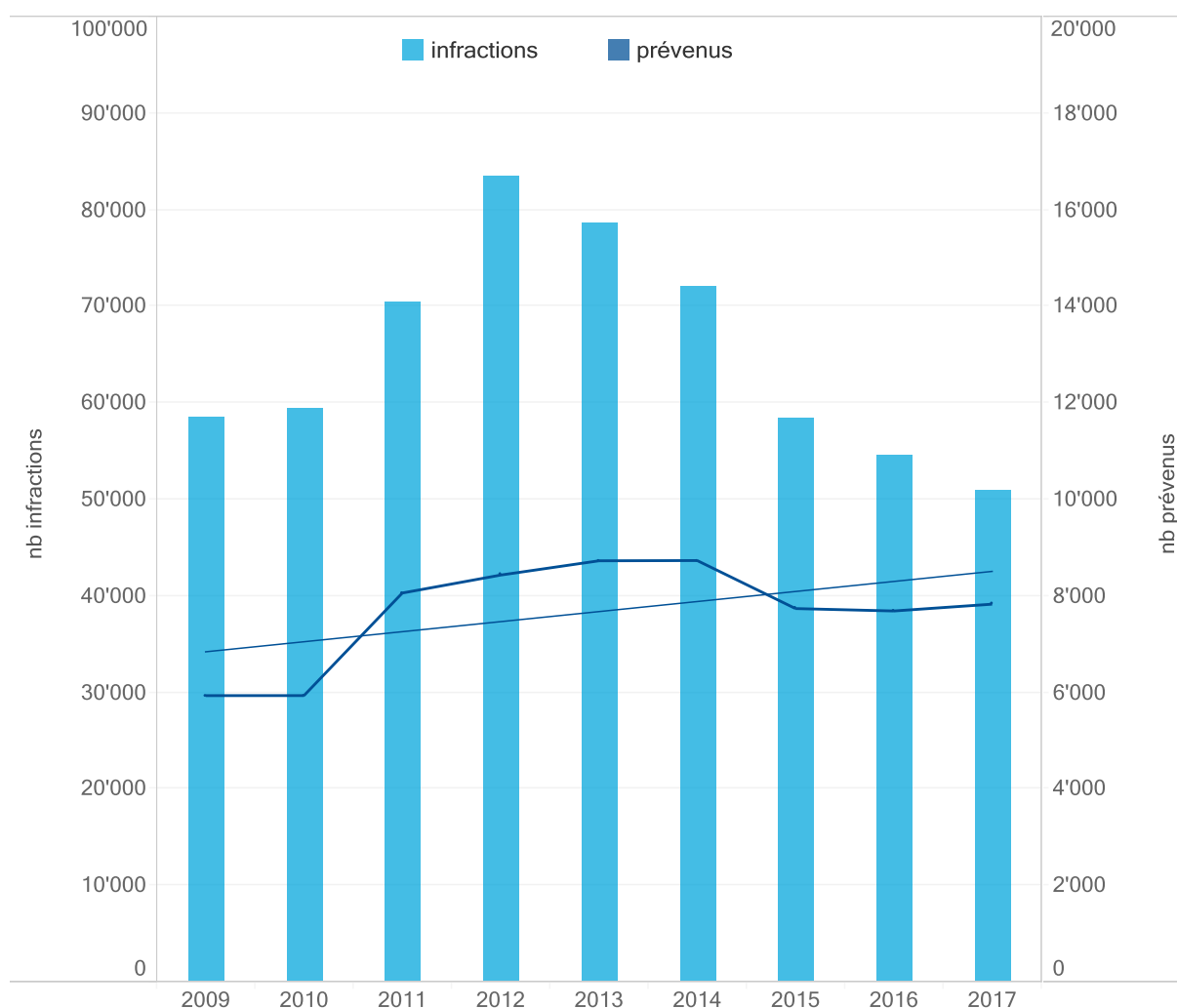


Figure 2 : Evolution annuelle des prévenus, supplément cantonal.

Source : OFS. Emis par PCV.

Malgré la baisse des infractions au CP depuis 2013, le nombre de prévenus enregistrés par la police a continué de croître et reste dans des valeurs supérieures à 2009, signe d'une activité policière soutenue.

1.3 Comparaison 2016-2017

Type de loi	Affaires 2016	Affaires 2017	Infractions 2016	Infractions 2017	Infraction Évolution
Code pénal	34511	33056	54548	50886	-7%
Loi sur les stupéfiants	6570	6327	12321	11848	-4%
Loi sur les étrangers	3393	3490	5167	4070	-21%
Autres lois fédérales annexes	478	383	709	495	-30%
Total (toutes les lois fédérales)	44952	43256	72745	67299	-8%

Tableau 1 : Comparaison 2016-2017, supplément cantonal

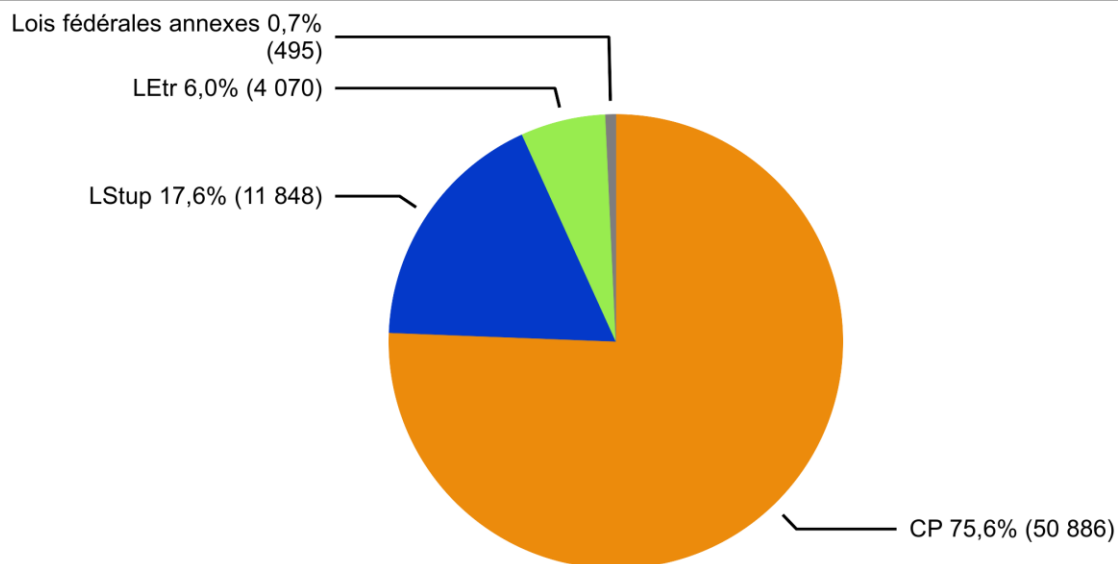
Source : OFS. Émis par PCV.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 3 : Répartition des infractions selon la loi.

Les infractions au CP, à la LStup et à la LEtr sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	54 548	26,9%	50 886	30,1%	-7%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	12 321	90,7%	11 848	91,5%	-4%
Loi sur les étrangers (LEtr)	5 167	100,0%	4 070	100,0%	-21%
Autres lois fédérales annexes	709	95,1%	495	97,4%	-30%

© OFS, Neuchâtel 2018

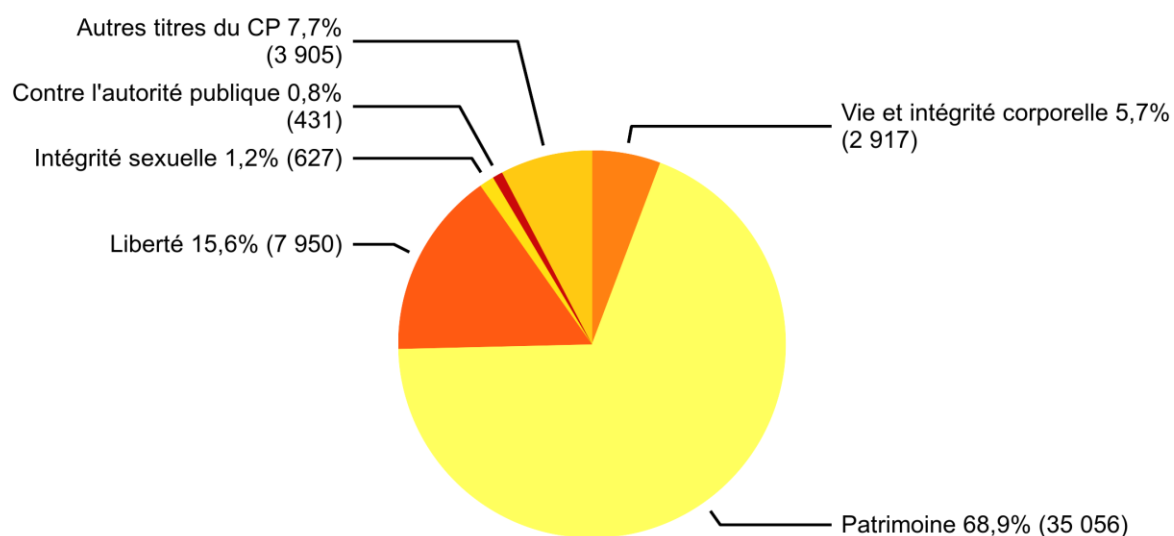
Tableau 2 : Élucidations et évolution des infractions selon la loi

495 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2017. En fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne sont dès lors pas enregistrées dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 4 : Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

La majorité des infractions au CP relève du patrimoine et représente près de 70% des infractions au code pénal survenues sur le sol vaudois et reportées à la police. Les atteintes à la liberté (17% du total) sont majoritairement composées de menaces et de violation de domicile sans vol.

A noter que dans les tableaux et figures exposés dans cette brochure concernant les infractions au patrimoine et plus particulièrement les vols (sans vols de véhicules), les chiffres présentés pour l'année 2017 comptent 160 infractions de trop. Cette différence est due à des erreurs de saisie concernant des affaires de vols à l'astuce qui n'ont pu être corrigées avant la publication de la SPC.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	54 548	26,9%	50 886	30,1%	-7%
Total vie et intégrité corporelle	2 920	82,9%	2 917	85,2%	0%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	100,0%	6 ¹	83,3%	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	11	100,0%	11	100,0%	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	30	80,0%	34	70,6%	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	821	76,4%	693	75,5%	-16%
Total patrimoine	37 845	15,8%	35 056	17,8%	-7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	19 614	15,4%	18 224	17,8%	-7%
dont vol par effraction	6 006	12,1%	4 718	13,5%	-21%
dont vol à l'arrachée	181	12,2%	199	9,0%	10%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 679	4,4%	2 918	6,6%	9%
Brigandage (Art. 140)	248	39,1%	261	34,9%	5%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 857	18,1%	4 505	19,4%	-7%
Escroquerie (Art. 146)	873	38,3%	959	35,7%	10%
Extorsion et chantage (Art. 156)	67	23,9%	73	32,9%	n.s.
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	13	100,0%	11	54,5%	n.s.
Total honneur, domaine secret ou privé	2 346	85,6%	2 647	85,4%	13%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	291	77,0%	328	73,2%	13%
Total liberté	9 342	29,6%	7 950	34,2%	-15%
Menaces (Art. 180)	1 539	86,7%	1 626	87,5%	6%
Contrainte (Art. 181)	35	80,0%	30	86,7%	n.s.
Traite d'êtres humains (Art. 182)	5	40,0%	7	71,4%	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	28	89,3%	16	87,5%	n.s.
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	304	74,7%	304	78,0%	n.s.
Total intégrité sexuelle	672	76,3%	627	81,7%	-7%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	197	83,2%	165	83,6%	-16%
Viol (Art. 190)	36	69,4%	33	81,8%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	91	53,8%	54	55,6%	-41%
Pornographie (Art. 197)	87	79,3%	103	86,4%	n.s.
Total danger collectif	365	46,0%	348	44,5%	-5%
Incendie intentionnel (Art. 221)	236	26,3%	196	24,0%	-17%
Total autorité publique	254	96,1%	431	97,4%	70%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	166	95,8%	283	97,9%	70%
Total administration de la justice	99	91,9%	105	91,4%	n.s.
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	50	92,0%	56	92,9%	n.s.
Autres infractions du Code pénal	705	67,4%	805	56,4%	14%

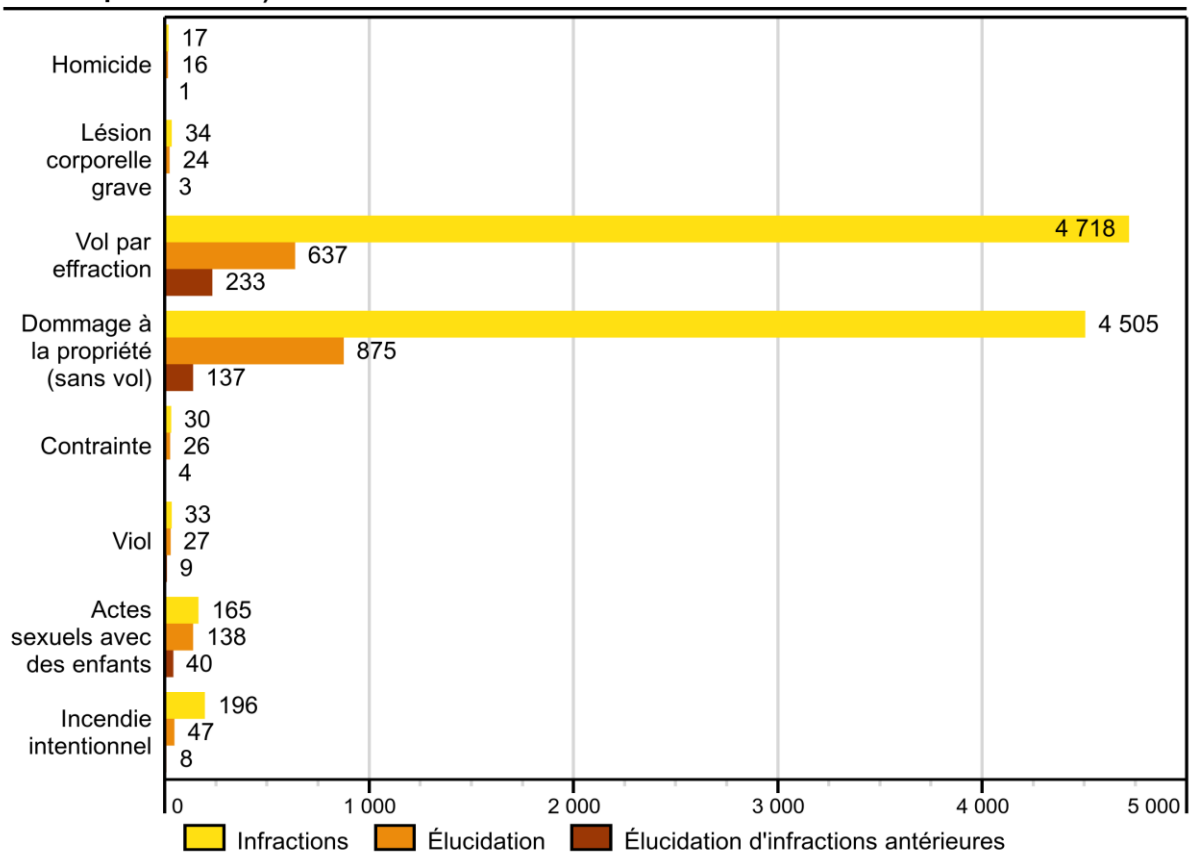
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 3 : Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

¹ Un homicide commis en 2016 a été découvert en 2017, de ce fait, il figure dans la statistique 2017.

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 5: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures, nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

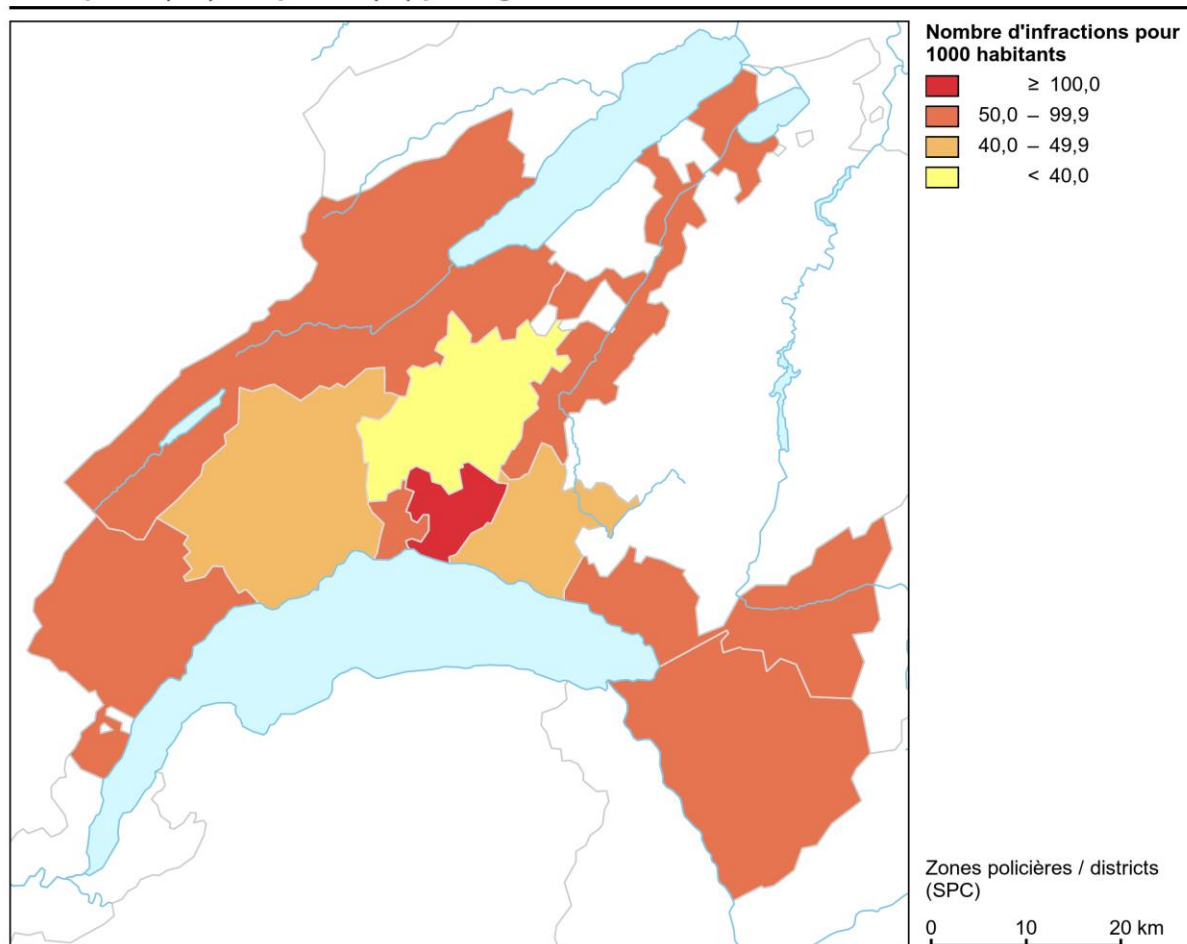
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité.

Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes. De plus la survenance d'une activité délictueuse peut être expliquée lorsqu'un auteur motivé et une cible potentielle se rencontrent dans le même espace-temps. Ainsi, dans la plupart des cas, le crime n'est pas distribué aléatoirement dans l'espace et le temps. Autrement dit, lorsqu'il y a une concentration de personne et de biens, notamment dans les grandes villes, des zones particulières ou encore des manifestations, la probabilité de survenance est fortement augmentée pour les délits d'opportunité.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 6: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

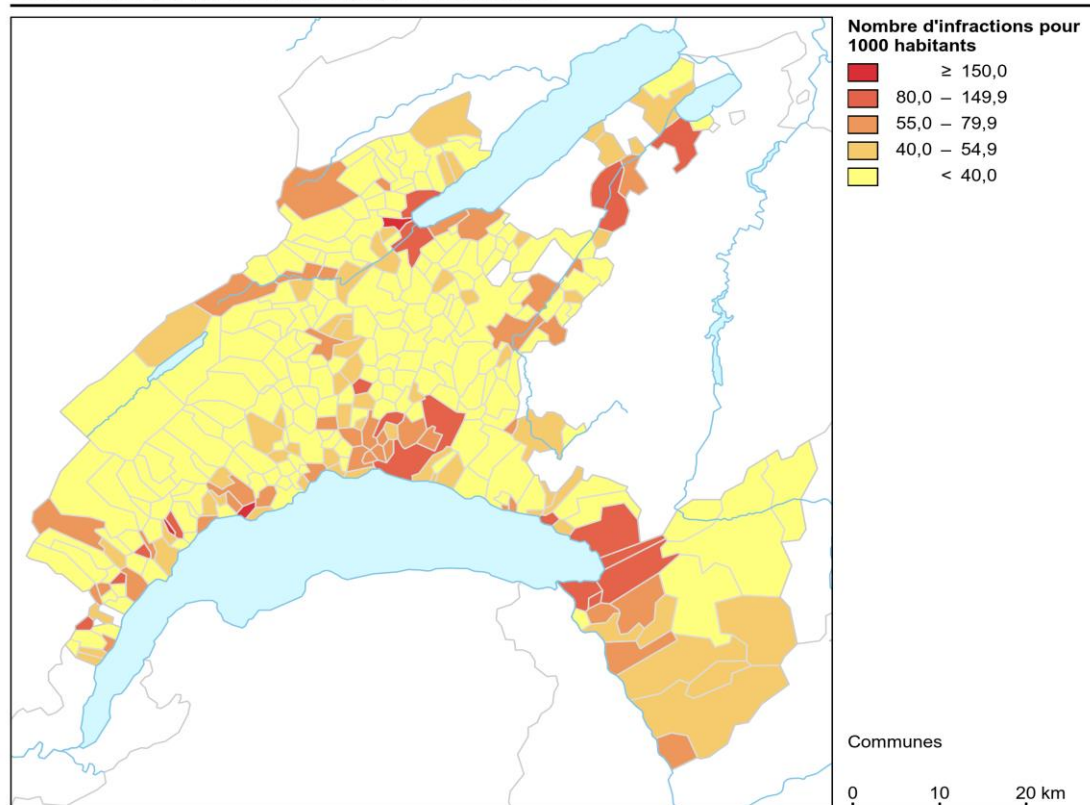
	2016			2017			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	17 550	161 202	108,9	16 947	164 182	103,2	-3%
Nyon	5 468	97 232	56,2	4 981	98 625	50,5	-9%
Jura-Nord vaudois	6 116	89 364	68,4	5 193	90 805	57,2	-15%
Riviera-Pays- d'Enhaut	6 417	84 222	76,2	6 259	85 135	73,5	-2%
Morges	3 969	80 095	49,6	3 773	81 075	46,5	-5%
Ouest lausannois	5 467	72 733	75,2	4 767	73 643	64,7	-13%
Lavaux-Oron	2 743	60 513	45,3	2 500	61 002	41,0	-9%
Aigle	2 808	44 498	63,1	2 684	45 128	59,5	-4%
Gros-de-Vaud	1 585	42 945	36,9	1 267	43 788	28,9	-20%
Broye-Vully	2 349	40 603	57,9	2 505	41 439	60,5	7%
Inconnu VD	76	—	—	10	—	—	n.s.
Canton de Vaud	54 548	773 407	70,5	50 886	784 822	64,8	-7%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 7: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

Le graphique ci-dessus est à nuancer pour les raisons explicitées en page 12. Ni les pendulaires ni les zones d'attractions (commerces, manifestations, etc...) ne sont pris en compte dans le calcul des fréquences par commune. Dès lors, ces fréquences sont à interpréter en tenant compte notamment de l'activité culturelle et commerciale de celles-ci, en particulier pour les petites communes.

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	16 210	135 629	119,5	15 574	137 810	113,0	-4%
Yverdon-les-Bains	2 925	29 700	98,5	2 538	29 977	84,7	-13%
Montreux	2 421	26 433	91,6	2 603	26 629	97,8	8%
Renens (VD)	1 601	20 537	78,0	1 408	20 523	68,6	-12%
Nyon	1 694	20 088	84,3	1 507	20 272	74,3	-11%
Vevey	2 085	19 453	107,2	2 050	19 780	103,6	-2%
Pully	820	17 807	46,0	866	17 972	48,2	6%
Morges	1 251	15 676	79,8	1 097	15 889	69,0	-12%
Gland	805	12 727	63,3	603	12 997	46,4	-25%
Ecublens (VD)	872	12 284	71,0	683	12 342	55,3	-22%
Prilly	1 086	11 968	90,7	929	12 063	77,0	-14%
La Tour-de-Peilz	643	11 421	56,3	540	11 652	46,3	-16%
Aigle	744	9 942	74,8	786	9 961	78,9	6%
Lutry	590	9 747	60,5	473	9 891	47,8	-20%
Payerne	912	9 460	96,4	834	9 486	87,9	-9%
Epalinges	495	9 202	53,8	556	9 326	59,6	12%
Bussigny	457	8 214	55,6	556	8 268	67,2	22%
Le Mont-sur-Lausanne	418	7 282	57,4	451	7 888	57,2	8%
Crissier	675	7 730	87,3	520	7 869	66,1	-23%
Bex	443	7 364	60,2	350	7 608	46,0	-21%
Chavannes-près-Renens	459	7 386	62,1	435	7 585	57,4	-5%
Ollon	305	7 426	41,1	318	7 503	42,4	4%
Orbe	356	6 852	52,0	320	6 903	46,4	-10%
Rolle	377	6 109	61,7	361	6 168	58,5	-4%
Blonay	272	6 130	44,4	218	6 125	35,6	-20%
Moudon	385	5 925	65,0	378	6 114	61,8	-2%
Echallens	303	5 626	53,9	221	5 687	38,9	-27%
Saint-Prex	277	5 603	49,4	198	5 687	34,8	-29%
Villeneuve (VD)	492	5 508	89,3	462	5 573	82,9	-6%
Oron	233	5 309	43,9	238	5 423	43,9	2%
Préverenges	230	5 260	43,7	287	5 292	54,2	25%
Bourg-en-Lavaux	267	5 239	51,0	208	5 290	39,3	-22%
Saint-Légier-La Chiésaz	213	5 075	42,0	179	5 126	34,9	-16%
Sainte-Croix	302	4 785	63,1	334	4 912	68,0	11%
Chavornay	200	4 679	42,7	170	4 833	35,2	-15%
Le Chenit	218	4 644	46,9	145	4 670	31,0	-33%
Cheseaux-sur-Lausanne	165	4 318	38,2	143	4 366	32,8	-13%
Leysin	199	4 224	47,1	189	4 172	45,3	-5%
Avenches	323	4 110	78,6	337	4 166	80,9	4%
Saint-Sulpice (VD)	257	3 904	65,8	195	4 148	47,0	-24%
Autres communes	11 568	262 631	–	10 626	266 876	–	-8%

© OFS, Neuchâtel 2018

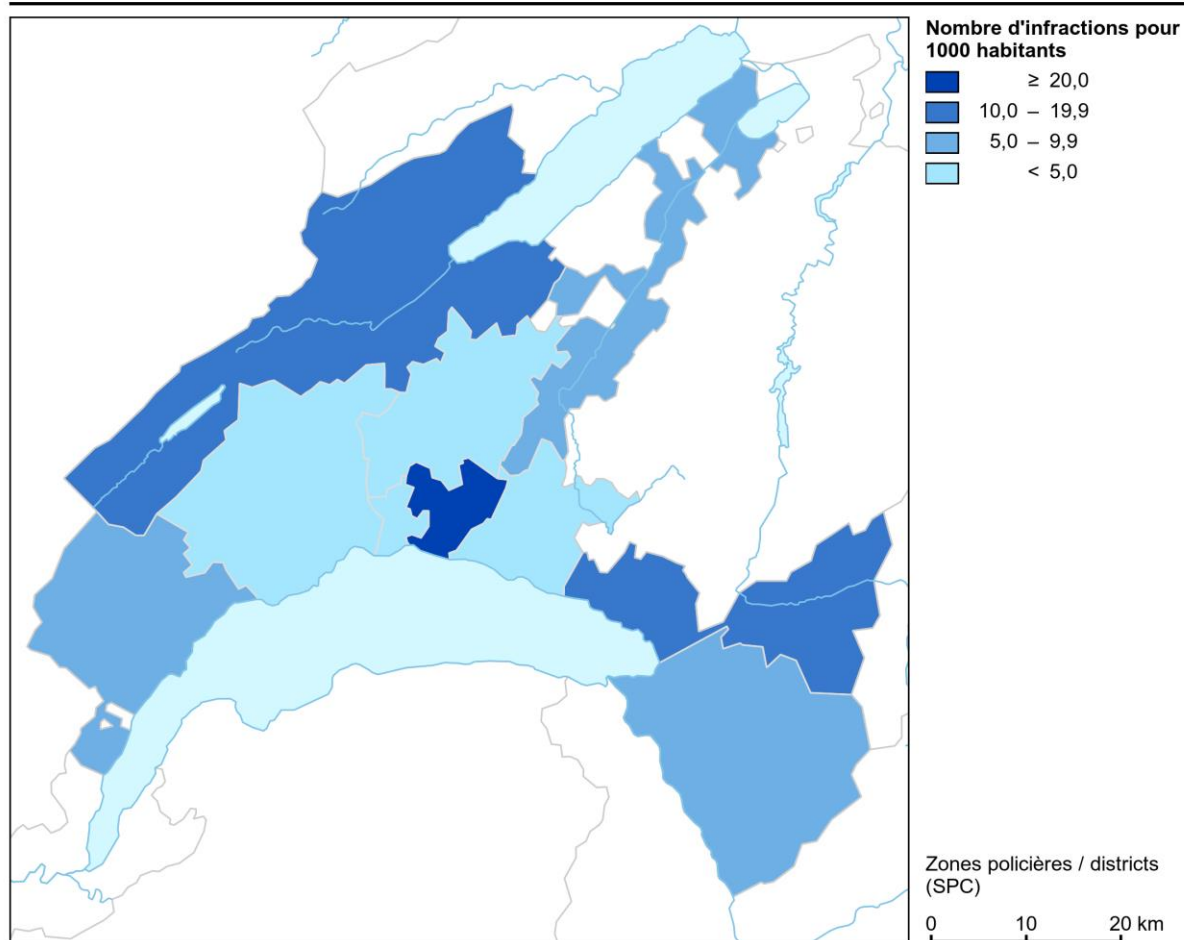
Tableau 5: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 8: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

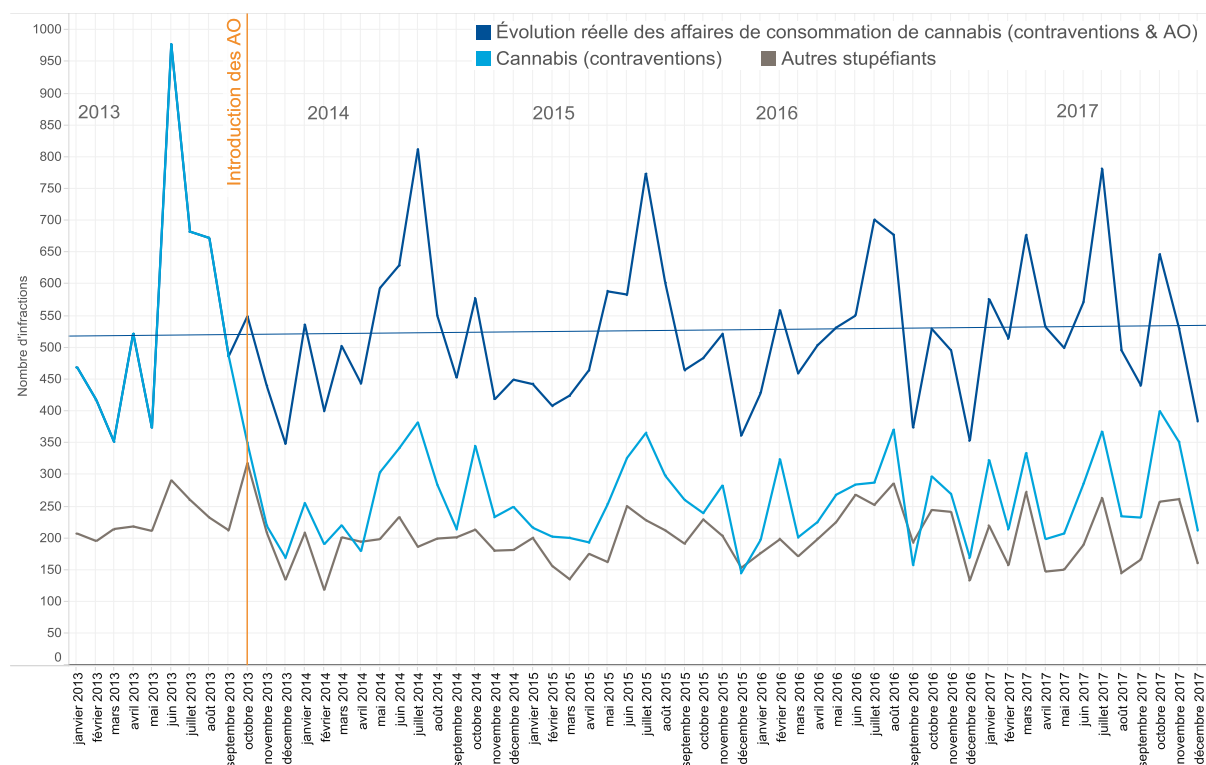
	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	6 612	161 202	41,0	6 040	164 182	36,8	-9%
Nyon	806	97 232	8,3	921	98 625	9,3	14%
Jura-Nord vaudois	1 711	89 364	19,1	1 684	90 805	18,5	-2%
Riviera-Pays-d'Enhaut	1 227	84 222	14,6	1 320	85 135	15,5	8%
Morges	478	80 095	6,0	370	81 075	4,6	-23%
Ouest lausannois	426	72 733	5,9	361	73 643	4,9	-15%
Lavaux-Oron	205	60 513	3,4	194	61 002	3,2	-5%
Aigle	377	44 498	8,5	417	45 128	9,2	11%
Gros-de-Vaud	183	42 945	4,3	179	43 788	4,1	-2%
Broye-Vully	292	40 603	7,2	358	41 439	8,6	23%
Inconnu VD	4	–	–	4	–	–	n.s.
Canton de Vaud	12 321	773 407	15,9	11 848	784 822	15,1	-3,8%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

Le 1^{er} octobre 2013, la modification de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur avec l'introduction des amendes d'ordre (AO) pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabinique et pour les cas dont la quantité n'excède pas 10 grammes de stupéfiants. Le nombre d'AO ne figure pas dans les graphiques / tableaux de l'OFS, qui concernent uniquement les dénonciations à la LStup. La figure 9, en combinant les AO délivrées aux contraventions dénoncées par la police, présente un état de situation global des consommations de cannabis.

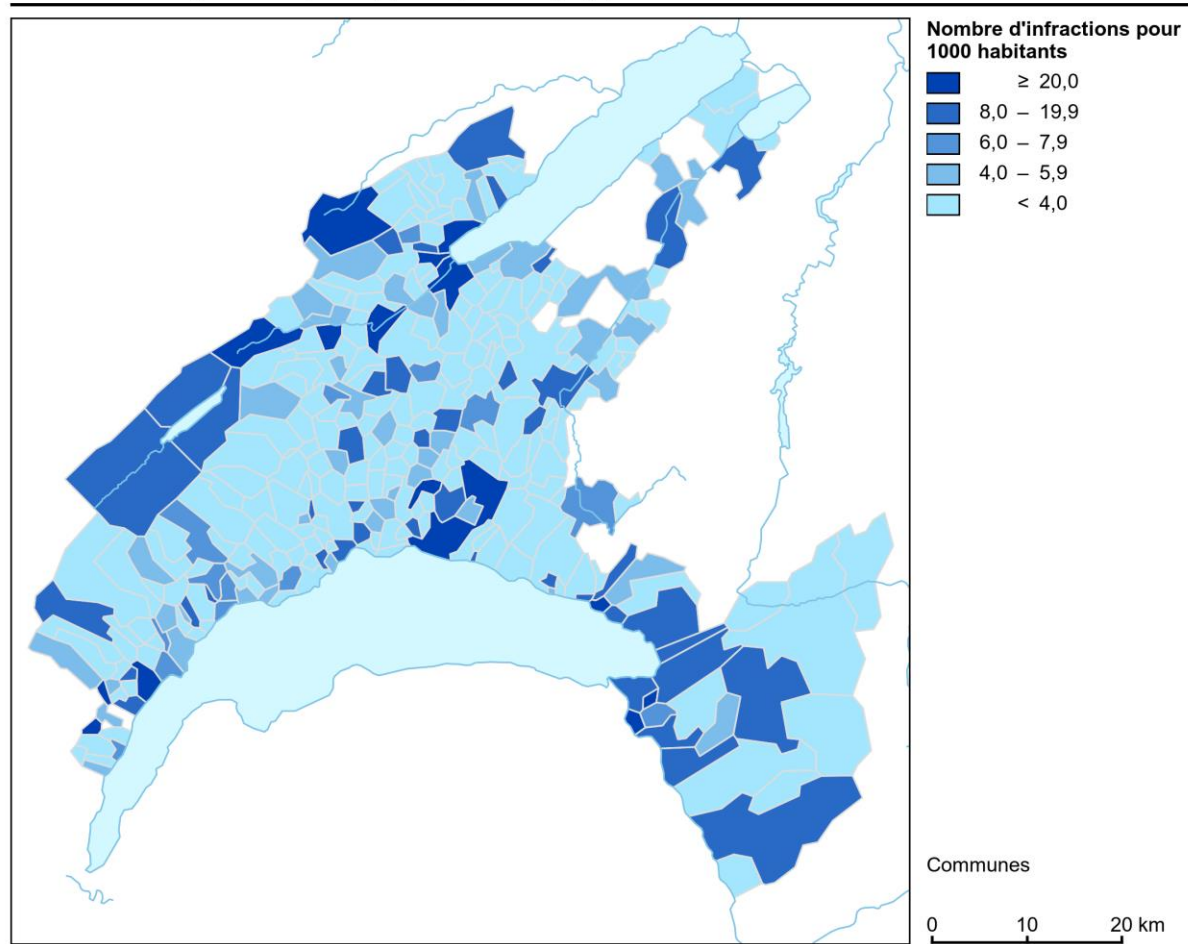
Évolution mensuelle des consommations de stupéfiant (contravention et AO)

**Figure 9 :** Consommation de stupéfiants, supplément cantonal.

Source : PCV et Polices communales. Émis par PCV.

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 9: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	6 408	135 629	47,2	5 814	137 810	42,2	-9%
Yverdon-les-Bains	1 043	29 700	35,1	898	29 977	30,0	-14%
Montreux	444	26 433	16,8	441	26 629	16,6	-1%
Renens (VD)	239	20 537	11,6	193	20 523	9,4	-19%
Nyon	395	20 088	19,7	465	20 272	22,9	18%
Vevey	577	19 453	29,7	607	19 780	30,7	5%
Pully	33	17 807	1,9	51	17 972	2,8	n.s.
Morges	209	15 676	13,3	150	15 889	9,4	-28%
Gland	105	12 727	8,3	61	12 997	4,7	n.s.
Ecublens (VD)	60	12 284	4,9	49	12 342	4,0	n.s.
Prilly	59	11 968	4,9	32	12 063	2,7	n.s.
La Tour-de-Peilz	72	11 421	6,3	137	11 652	11,8	n.s.
Aigle	195	9 942	19,6	151	9 961	15,2	-23%
Lutry	5	9 747	0,5	21	9 891	2,1	n.s.
Payerne	155	9 460	16,4	184	9 486	19,4	19%
Epalinges	41	9 202	4,5	53	9 326	5,7	n.s.
Bussigny	25	8 214	3,0	42	8 268	5,1	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	133	7 282	18,3	140	7 888	17,7	5%
Crissier	27	7 730	3,5	21	7 869	2,7	n.s.
Bex	58	7 364	7,9	64	7 608	8,4	n.s.
Chavannes-près- Renens	11	7 386	1,5	16	7 585	2,1	n.s.
Ollon	17	7 426	2,3	25	7 503	3,3	n.s.
Orbe	142	6 852	20,7	175	6 903	25,4	23%
Rolle	56	6 109	9,2	39	6 168	6,3	n.s.
Blonay	16	6 130	2,6	15	6 125	2,4	n.s.
Moudon	36	5 925	6,1	68	6 114	11,1	n.s.
Echallens	91	5 626	16,2	98	5 687	17,2	n.s.
Saint-Prex	14	5 603	2,5	17	5 687	3,0	n.s.
Villeneuve (VD)	44	5 508	8,0	56	5 573	10,0	n.s.
Oron	66	5 309	12,4	37	5 423	6,8	n.s.
Préverenges	11	5 260	2,1	2	5 292	0,4	n.s.
Bourg-en-Lavaux	7	5 239	1,3	6	5 290	1,1	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	7	5 075	1,4	21	5 126	4,1	n.s.
Sainte-Croix	44	4 785	9,2	112	4 912	22,8	155%
Chavornay	54	4 679	11,5	17	4 833	3,5	-69%
Le Chenit	60	4 644	12,9	43	4 670	9,2	n.s.
Cheseaux-sur- Lausanne	20	4 318	4,6	25	4 366	5,7	n.s.
Leysin	18	4 224	4,3	23	4 172	5,5	n.s.
Avenches	17	4 110	4,1	37	4 166	8,9	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	5	3 904	1,3	4	4 148	1,0	n.s.
Autres communes	1 302	262 631	–	1 438	266 876	–	10%

© OFS, Neuchâtel 2018

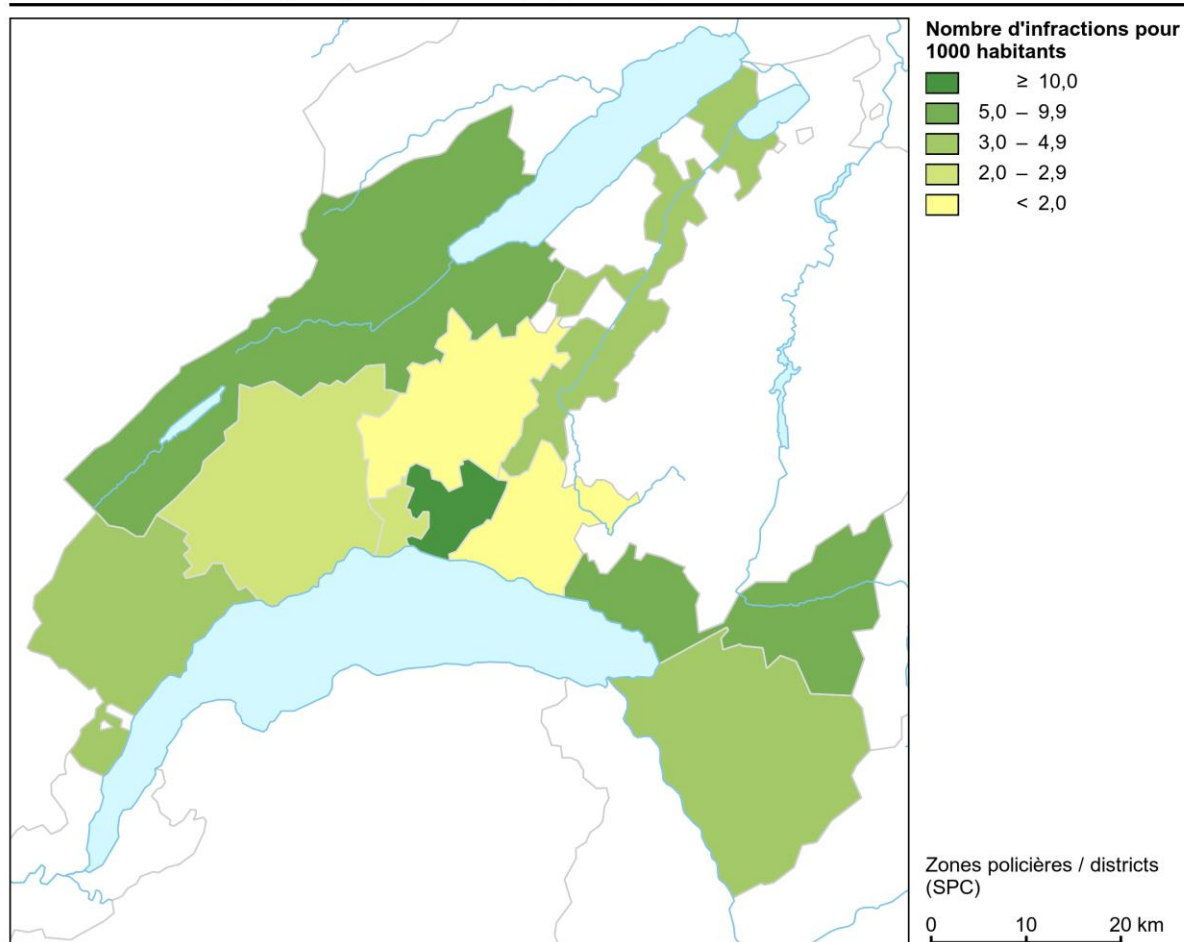
Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 10: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

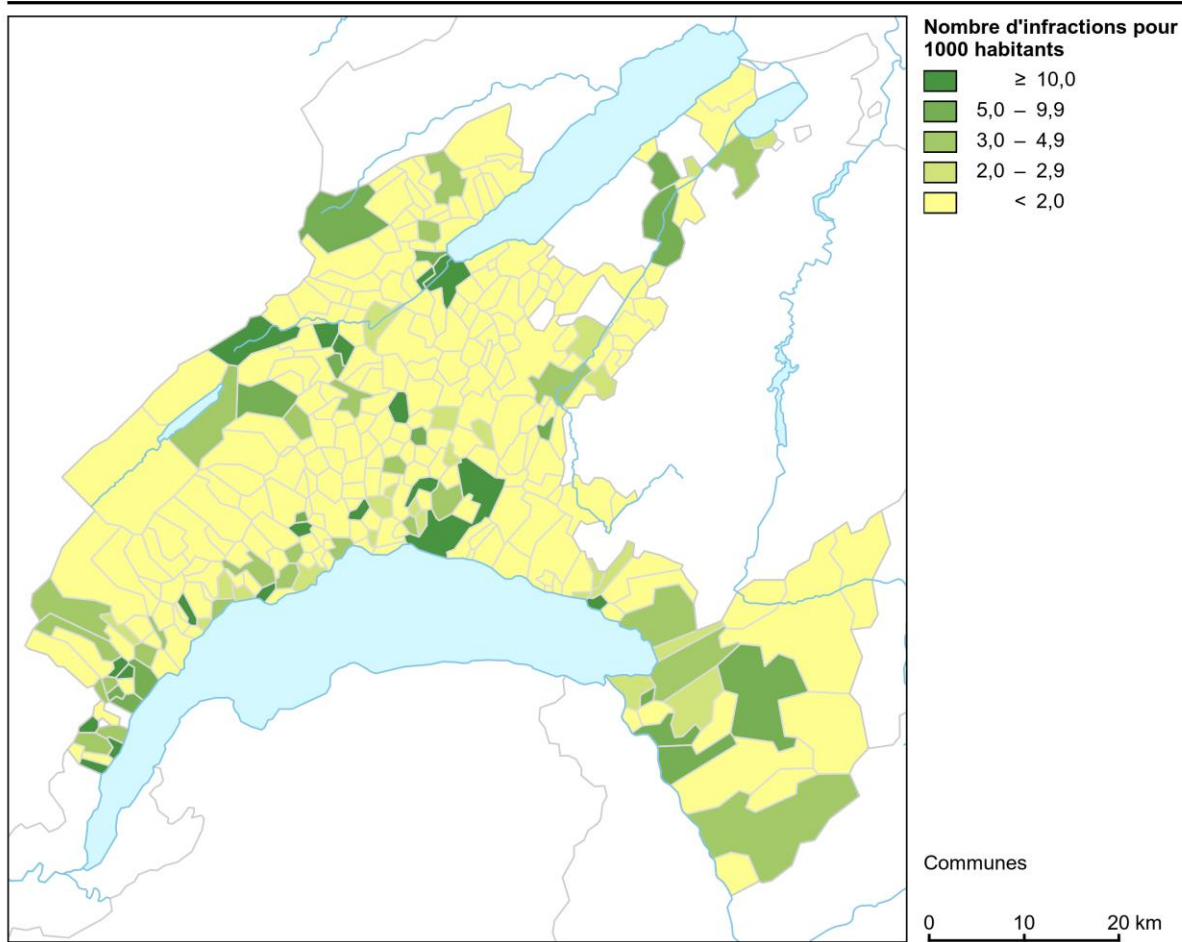
	2016			2017			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	2 202	161 202	13,7	1 862	164 182	11,3	-15%
Nyon	335	97 232	3,4	386	98 625	3,9	15%
Jura-Nord vaudois	793	89 364	8,9	620	90 805	6,8	-22%
Riviera-Pays- d'Enhaut	492	84 222	5,8	452	85 135	5,3	-8%
Morges	251	80 095	3,1	172	81 075	2,1	-31%
Ouest lausannois	391	72 733	5,4	169	73 643	2,3	-57%
Lavaux-Oron	40	60 513	0,7	54	61 002	0,9	n.s.
Aigle	268	44 498	6,0	141	45 128	3,1	-47%
Gros-de-Vaud	98	42 945	2,3	47	43 788	1,1	-52%
Broye-Vully	294	40 603	7,2	165	41 439	4,0	-44%
Inconnu VD	3	—	—	2	—	—	n.s.
Canton de Vaud	5 167	773 407	6.7	4 070	784 822	5.2	-21.2%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 11: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Lausanne	2 121	135 629	15,6	1 798	137 810	13,0	-15%
Yverdon-les-Bains	431	29 700	14,5	380	29 977	12,7	-12%
Montreux	196	26 433	7,4	100	26 629	3,8	-49%
Renens (VD)	198	20 537	9,6	80	20 523	3,9	-60%
Nyon	49	20 088	2,4	104	20 272	5,1	112%
Vevey	227	19 453	11,7	297	19 780	15,0	31%
Pully	7	17 807	0,4	10	17 972	0,6	n.s.
Morges	95	15 676	6,1	72	15 889	4,5	-24%
Gland	18	12 727	1,4	21	12 997	1,6	n.s.
Ecublens (VD)	18	12 284	1,5	16	12 342	1,3	n.s.
Prilly	88	11 968	7,4	34	12 063	2,8	-61%
La Tour-de-Peilz	30	11 421	2,6	16	11 652	1,4	n.s.
Aigle	115	9 942	11,6	60	9 961	6,0	-48%
Lutry	3	9 747	0,3	17	9 891	1,7	n.s.
Payerne	139	9 460	14,7	84	9 486	8,9	-40%
Epalinges	14	9 202	1,5	13	9 326	1,4	n.s.
Bussigny	21	8 214	2,6	20	8 268	2,4	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	38	7 282	5,2	39	7 888	4,9	n.s.
Crissier	47	7 730	6,1	11	7 869	1,4	-77%
Bex	75	7 364	10,2	23	7 608	3,0	-69%
Chavannes-près- Renens	6	7 386	0,8	2	7 585	0,3	n.s.
Ollon	12	7 426	1,6	10	7 503	1,3	n.s.
Orbe	13	6 852	1,9	14	6 903	2,0	n.s.
Rolle	37	6 109	6,1	21	6 168	3,4	n.s.
Blonay	6	6 130	1,0	10	6 125	1,6	n.s.
Moudon	37	5 925	6,2	30	6 114	4,9	n.s.
Echallens	7	5 626	1,2	12	5 687	2,1	n.s.
Saint-Prex	2	5 603	0,4	13	5 687	2,3	n.s.
Villeneuve (VD)	22	5 508	4,0	17	5 573	3,1	n.s.
Oron	10	5 309	1,9	7	5 423	1,3	n.s.
Préverenges	9	5 260	1,7	7	5 292	1,3	n.s.
Bourg-en-Lavaux	3	5 239	0,6	7	5 290	1,3	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	4	5 075	0,8	7	5 126	1,4	n.s.
Sainte-Croix	36	4 785	7,5	32	4 912	6,5	n.s.
Chavornay	11	4 679	2,4	4	4 833	0,8	n.s.
Le Chenit	16	4 644	3,4	8	4 670	1,7	n.s.
Cheseaux-sur- Lausanne	2	4 318	0,5	3	4 366	0,7	n.s.
Leysin	11	4 224	2,6	2	4 172	0,5	n.s.
Avenches	4	4 110	1,0	19	4 166	4,6	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	12	3 904	3,1	4	4 148	1,0	n.s.
Autres communes	977	262 631	—	646	266 876	—	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 9: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs			Jeunes adultes (18-24 ans)			Adultes (>24 ans)			Pers. mor.	Sans notion
		m	f	tot	m	f	tot	m	f	tot		
Code pénal (CP)	7 817	893	156	1 049	1 179	272	1 451	4 047	1 250	5 297	7	13
Loi sur les stupéfiants (LStup)	4 014	506	122	628	1 027	86	1 113	2 030	242	2 272	0	1
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 766	39	5	44	632	58	690	1 790	239	2 029	1	2

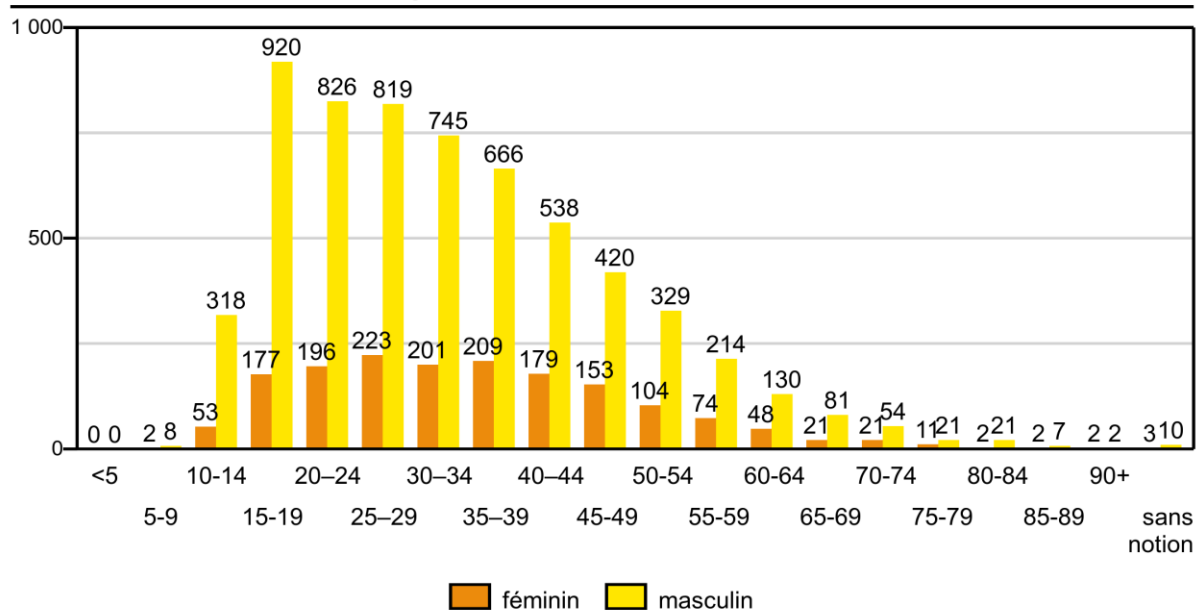
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 10: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

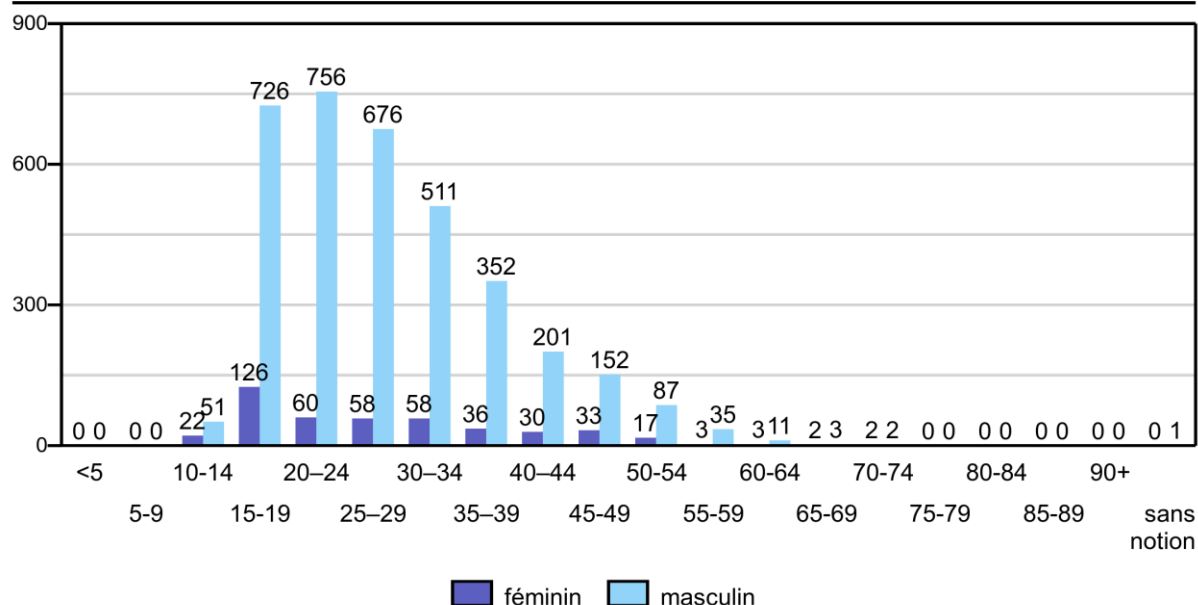
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 12: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

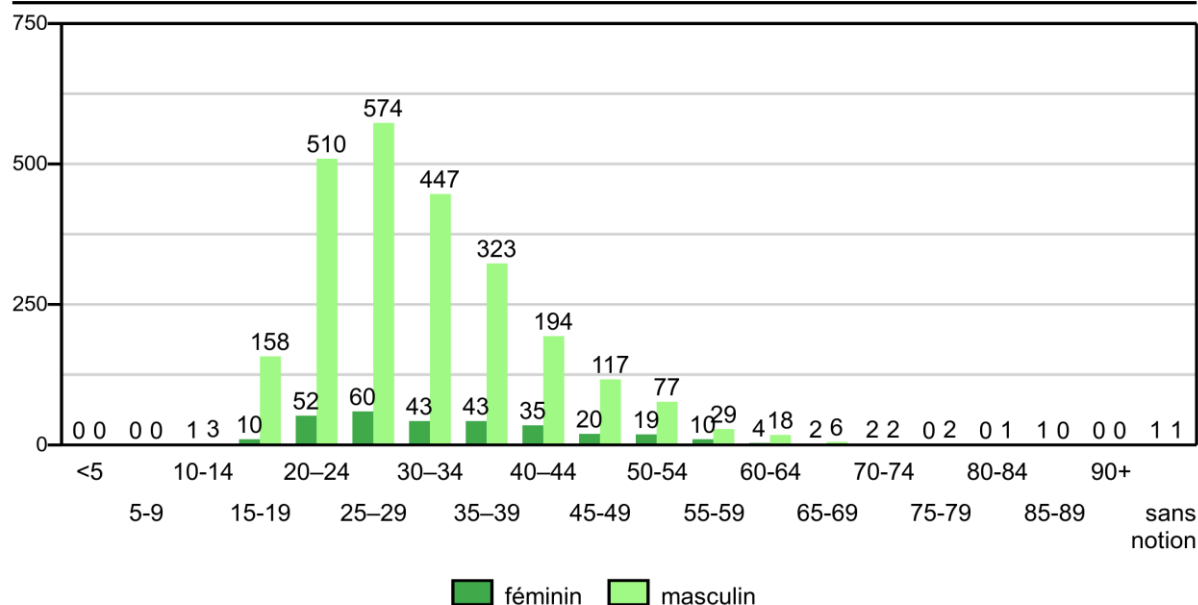
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 13: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

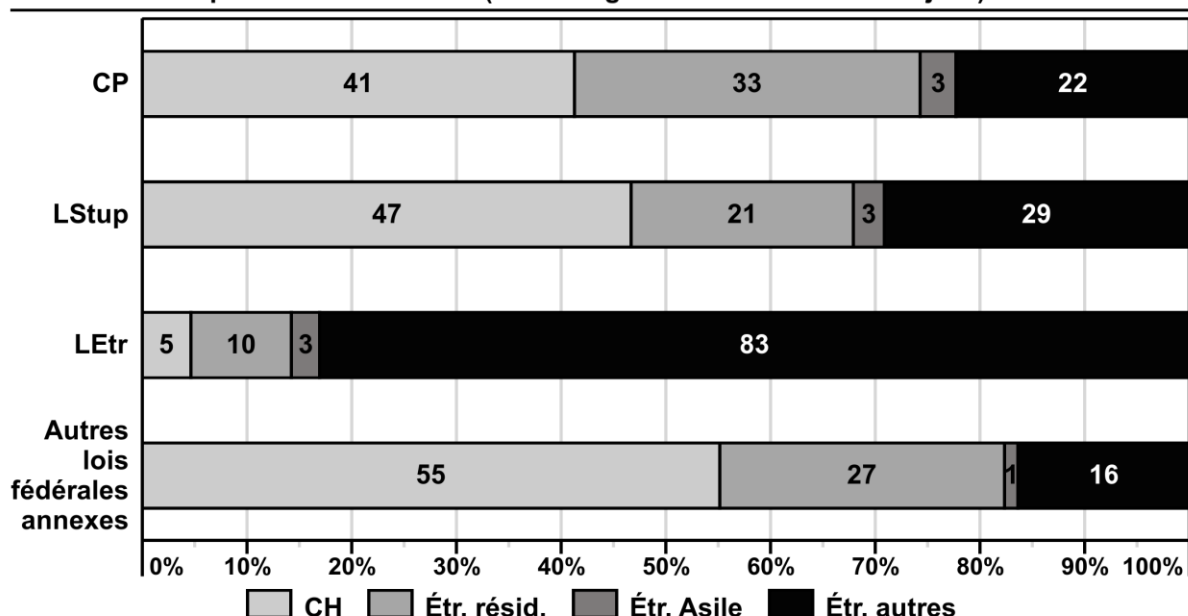


État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 14: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 *Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)***Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)**

État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 15: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	7 810	5 802	268	1 740
Suisse	3 223	3 223		
Total étrangers	4 587	2 579	268	1 740
Portugal	730	647	1	82
France	634	328	0	306
Roumanie	281	22	0	259
Kosovo	280	187	10	83
Italie	268	231	0	37
Algérie	200	31	22	147
Maroc	151	61	16	74
Espagne	148	119	0	29
Serbie-et-Monténégro	120	67	14	39
Géorgie	114	2	31	81
Tunisie	90	46	8	36
Brésil	83	66	0	17
Turquie	72	63	4	5
Cameroun	67	45	3	19
Macédoine	61	46	4	11
Nigéria	58	3	3	52
Bosnie et Herzégovine	48	34	7	7
Congo (Kinshasa)	48	30	9	9
Somalie	43	10	24	9
Bulgarie	42	11	0	31
Albanie	40	6	0	34
Erythrée	39	19	18	2
Royaume-Uni	38	22	0	16
Equateur	38	24	0	14
Afghanistan	33	9	20	4
Belgique	32	26	0	6
Allemagne	32	20	0	12
Angola	29	15	9	5
Chili	29	23	0	6
Irak	27	12	7	8
Syrie	26	12	10	4
Pologne	25	17	0	8
Inconnu	25	0	0	25
Sri Lanka	23	20	1	2

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Bélarus	21	3	6	12
Guinée	21	6	2	13
Russie	20	12	0	8
Cap-Vert	20	16	0	4
Croatie	19	14	0	5
Gambie	19	0	1	18
Colombie	19	14	0	5
Ukraine	18	11	1	6
Ethiopie	18	6	6	6
Côte d'Ivoire	18	9	2	7
Libye	18	1	5	12
République dominicaine	18	13	0	5
Congo (Brazzaville)	17	12	3	2
Sénégal	17	10	0	7
Moldova	16	1	2	13
Pays-Bas	14	6	0	8
Maurice	14	12	0	2
Mongolie	14	3	5	6
Iran	13	6	6	1
Guinée-Bissau	12	2	0	10
Etats-Unis	12	8	0	4
Chine	12	5	1	6
Palestine	11	1	0	10
Inde	10	5	0	5
Autres nationalités	222	129	7	86

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 11: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	4 014	2 727	118	1 169
Suisse	1 875	1 875		
Total étrangers	2 139	852	118	1 169
France	409	155	0	254
Portugal	272	213	1	58
Nigéria	236	3	9	224
Italie	123	107	0	16
Gambie	105	0	8	97
Espagne	85	65	0	20
Algérie	80	9	8	63
Maroc	77	17	14	46
Tunisie	52	18	4	30
Kosovo	46	32	3	11
Guinée	42	0	6	36
Albanie	35	4	0	31
Sénégal	29	4	0	25
Roumanie	28	5	0	23
Guinée-Bissau	26	1	1	24
Brésil	26	18	0	8
Géorgie	24	1	7	16
Mali	22	1	4	17
Turquie	21	14	2	5
Serbie-et-Monténégro	20	8	2	10
Congo (Kinshasa)	17	9	5	3
Somalie	17	6	7	4
Royaume-Uni	15	9	0	6
Bosnie et Herzégovine	15	8	4	3
Erythrée	13	7	3	3
Belgique	12	6	0	6
Cameroun	12	3	1	8
Equateur	12	8	0	4
Afghanistan	12	1	8	3
Allemagne	10	4	0	6
Libye	10	0	4	6
Autres nationalités	236	116	17	103

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 12: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 765	394	75	2 296
Suisse	128	128		
Total étrangers	2 637	266	75	2 296
Kosovo	414	64	2	348
Nigéria	318	0	3	315
Algérie	196	2	7	187
Gambie	158	2	3	153
Maroc	104	3	7	94
France	86	13	0	73
Tunisie	75	3	3	69
Serbie-et-Monténégro	69	15	2	52
Roumanie	63	3	0	60
Portugal	62	28	1	33
Albanie	61	3	0	58
Guinée	60	0	3	57
Brésil	60	9	0	51
Macédoine	54	14	0	40
Cameroun	54	11	1	42
Géorgie	53	0	10	43
Sénégal	42	0	0	42
Côte d'Ivoire	31	0	3	28
Mali	31	0	3	28
Guinée-Bissau	29	2	2	25
Italie	28	20	0	8
Chine	24	6	0	18
Espagne	23	8	0	15
Turquie	21	4	1	16
Congo (Kinshasa)	19	7	1	11
Equateur	18	5	0	13
Libye	17	0	1	16
Sierra Leone	17	0	3	14
Niger	16	0	0	16
Bolivie	16	2	0	14
Angola	15	2	1	12
Soudan du Sud	15	0	0	15
Sri Lanka	14	0	0	14
Somalie	13	0	1	12
Erythrée	12	1	2	9
Pakistan	12	1	1	10
Libéria	11	0	3	8
Soudan	11	0	0	11
Pérou	11	3	0	8
Cap-Vert	10	1	0	9
Congo (Brazzaville)	10	2	0	8
Afghanistan	10	0	2	8
Autres nationalités	274	32	9	233

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 13: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	488	240	115	66	107	33	1 049
Suisses	262	144	60	45	50	14	575
Étrangers	226	96	55	21	57	19	474
résidents	150	76	35	12	38	5	316
asile	24	10	7	3	6	6	56
autres	52	10	13	6	13	8	102
Total adultes	3 160	1 640	803	422	600	136	6 761
Suisses	1 286	640	302	170	205	45	2 648
Étrangers	1 874	1 000	501	252	395	91	4 113
résidents	1 021	628	251	154	186	23	2 263
asile	95	54	19	12	29	3	212
autres	758	318	231	86	180	65	1 638

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 14: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	46	461	17	71	28	5	628
Suisses	36	327	11	49	14	2	439
Étrangers	10	134	6	22	14	3	189
résidents	7	91	5	19	10	0	132
asile	0	14	0	1	2	1	18
autres	3	29	1	2	2	2	39
Total adultes	242	2 351	201	326	216	50	3 386
Suisses	74	1 022	87	152	75	26	1 436
Étrangers	168	1 329	114	174	141	24	1 950
résidents	39	521	40	63	50	7	720
asile	7	67	5	12	8	1	100
autres	122	741	69	99	83	16	1 130

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 15: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	37	2	2	2	1	0	44
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	37	2	2	2	1	0	44
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	1	0	0	0	1
autres	37	2	1	2	1	0	43
Total adultes	2 026	397	153	76	66	3	2 721
Suisses	101	22	5	0	0	0	128
Étrangers	1 925	375	148	76	66	3	2 593
résidents	211	38	11	6	0	0	266
asile	54	14	4	0	2	0	74
autres	1 660	323	133	70	64	3	2 253

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 16: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	11 842	2 290	881	197	118	7

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 17: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Plus des trois quarts des infractions élucidées (11 842) présentent un seul prévenu. Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

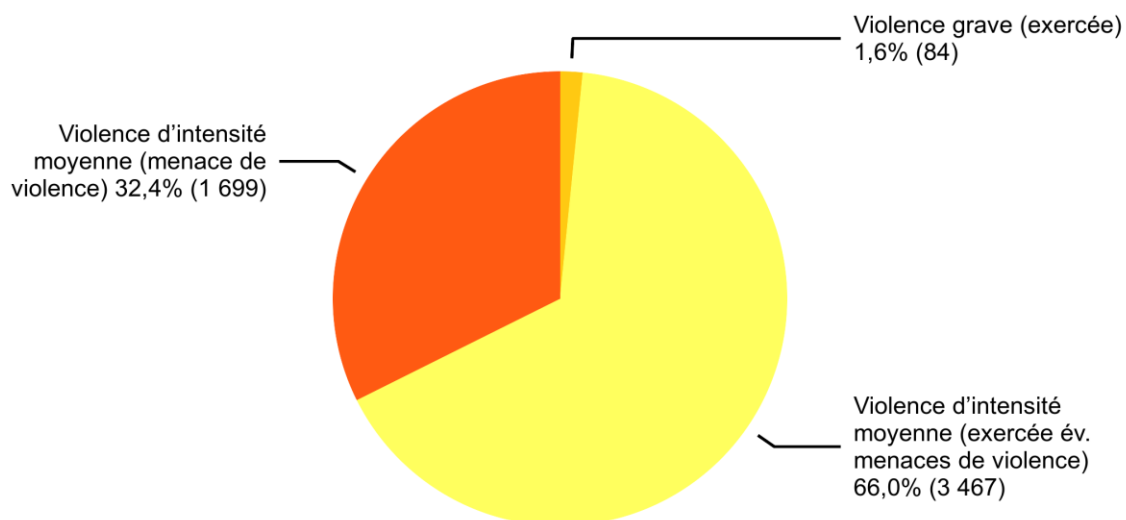
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 16: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

L'augmentation importante constatée des violences /menaces à l'encontre des fonctionnaires (+ 70%, voir tableau 18) est due à un signalement plus systématique de ces infractions en 2017, au sein des Polices vaudoises.

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	5 031	82,1%	5 250	83,6%	4%
Violence grave (exercée)	83	79,5%	84	79,8%	n.s.
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	17	100,0%	17	94,1%	n.s.
Homicides avec arme à feu	4	100,0%	3	100,0%	n.s.
Homicides avec arme coupante/tranchante	9	100,0%	9	88,9%	n.s.
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	n.s.
Homicides avec violence physique	2	100,0%	4	100,0%	n.s.
Homicides autre instrument	1	100,0%	0	–	n.s.
Homicides sans notion/inconnu	0	–	1	100,0%	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	30	80,0%	34	70,6%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	n.s.
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	100,0%	8	87,5%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	n.s.
Lés. corp. graves avec violence physique	23	87,0%	22	72,7%	n.s.
Lés. corp. graves autre instrument	3	33,3%	3	33,3%	n.s.
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0,0%	1	0,0%	n.s.
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	n.s.
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	n.s.
Viol (Art. 190)	36	69,4%	33	81,8%	n.s.
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	n.s.
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 342	81,2%	3 467	83,0%	4%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	821	76,4%	693	75,5%	-16%
Voies de fait (Art. 126)	1 906	87,5%	2 046	89,3%	7%
Participation à rixe (Art. 133) ²	0	–	9	100,0%	–
Participation à agression (Art. 134) ²	42	66,7%	18	61,1%	-57%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	248	39,1%	261	34,9%	5%
Contrainte (Art. 181)	35	80,0%	30	86,7%	n.s.
Mariage forcé (Art. 181a)	1	100%	0	–	n.s.
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	28	89,3%	16	87,5%	n.s.
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	95	86,3%	111	88,3%	n.s.
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	166	95,8%	283	97,9%	70%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	n.s.
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 606	84,1%	1 699	85,1%	6%
Menaces (Art. 180)	1 539	86,7%	1 626	87,5%	6%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	67	23,9%	73	32,9%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2018

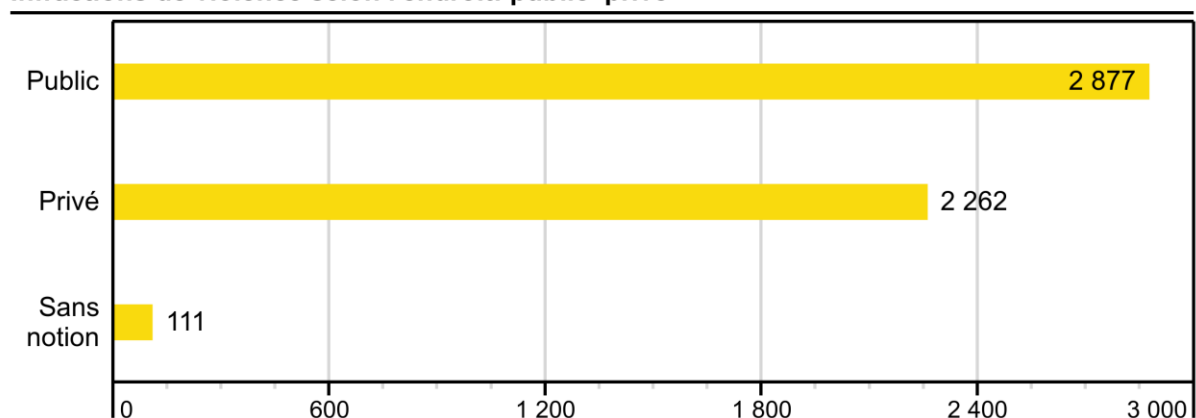
Tableau 18: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2018

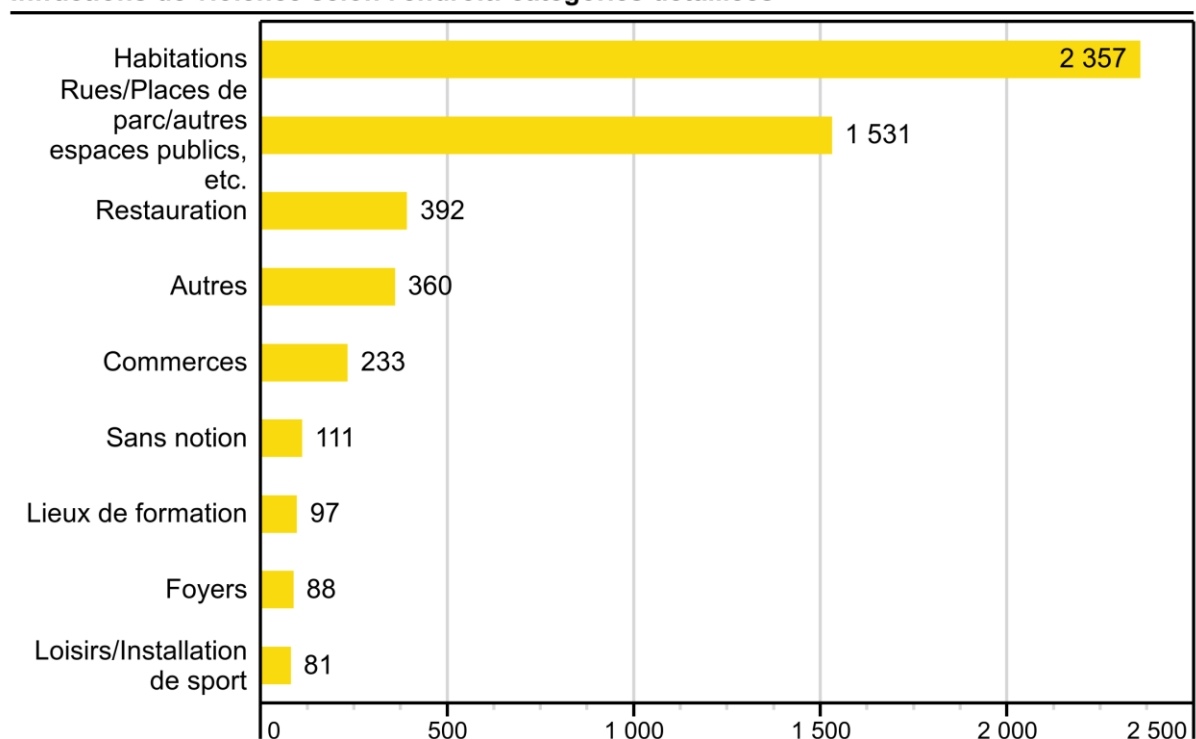
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 17: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

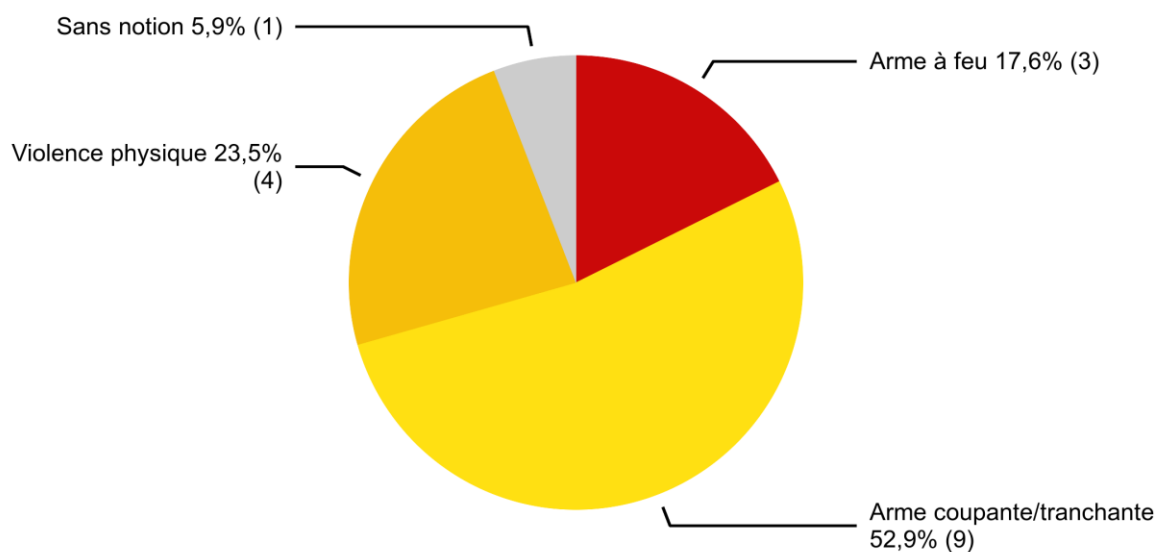
Figure 18: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes. Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2018

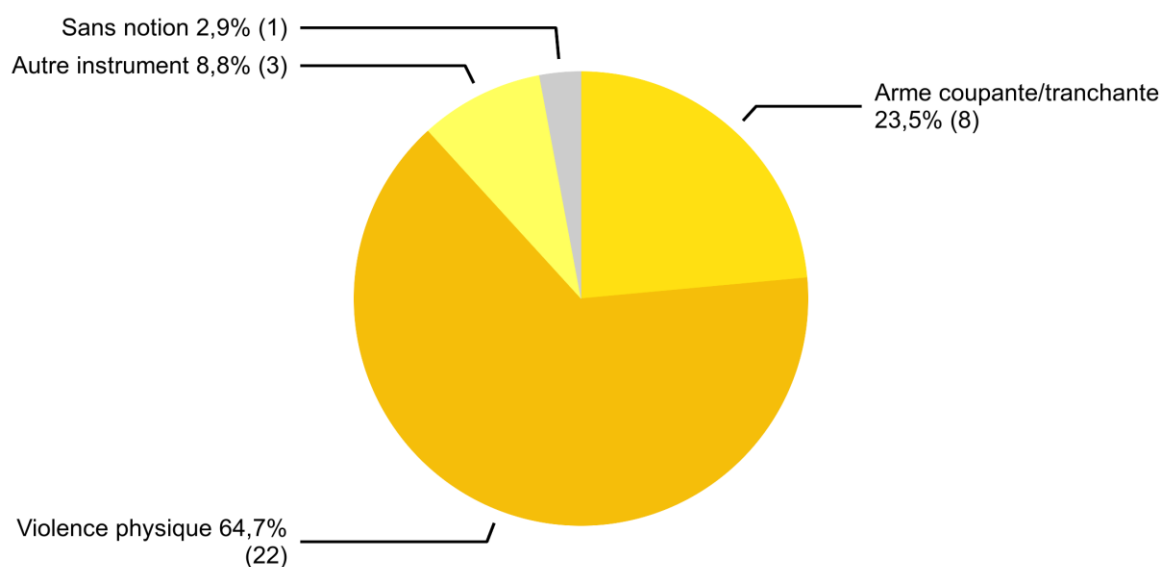
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 19: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 20: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Dont résid.
Total violence	3 399	398	569	2 429	2 708	1 881	1 367
Violence grave (exercée)	74	4	16	54	68	47	21
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	13	0	0	13	12	5	2
Homicides arme à feu	3	0	0	3	2	1	1
Homicides arme coupante/tranchante	5	0	0	5	5	2	1
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	3	0	0	3	3	2	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	2	0	0	2	2	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	4	7	20	26	19	9
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	12	0	5	7	9	8	3
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	18	3	2	13	16	11	6
Lés. corp. graves autre instrument	1	1	0	0	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	30	0	9	21	30	23	10
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 710	329	476	1 903	2 126	1 490	1 103
Lésions corporelles simples (Art. 123)	604	112	160	332	504	311	230
Voies de fait (Art. 126)	1 804	197	253	1 354	1 361	1 004	796
Participation à rixe (Art. 133)	9	1	8	0	8	6	5
Participation à agression (Art. 134)	12	5	2	5	11	10	10
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	129	31	38	60	125	84	30
Contrainte (Art. 181)	30	0	5	24	23	9	5
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	27	4	4	19	25	15	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	92	7	12	73	91	61	39
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	181	21	41	118	144	102	58
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 405	136	212	1 056	1 159	795	596
Menaces (Art. 180)	1 373	124	207	1 041	1 135	778	584
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	35	13	5	17	26	18	13

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 19: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	4 193	480	680	2 992	2 209	1 945	39
Violence grave (exercée)	83	6	14	63	32	51	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	17	0	1	16	5	12	0
Homicides avec arme à feu	3	0	0	3	1	2	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	9	0	1	8	3	6	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	4	0	0	4	1	3	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	33	3	5	25	27	6	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	7	0	1	6	5	2	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	22	2	4	16	19	3	0
Lés. corp. graves autre instrument	3	1	0	2	2	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	33	3	8	22	0	33	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 245	378	578	2 264	1 730	1 491	24
Lésions corporelles simples (Art. 123)	691	100	146	444	457	234	0
Voies de fait (Art. 126)	1 961	249	320	1 392	919	1 042	0
Participation à rixe (Art. 133)	3	0	1	2	3	0	0
Participation à agression (Art. 134)	16	4	3	9	12	4	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	264	21	66	159	175	71	18
Contrainte (Art. 181)	30	0	2	26	7	21	2
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	15	3	1	11	6	9	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	111	8	28	75	4	107	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	219	0	19	196	178	37	4
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 649	164	213	1 255	788	845	16
Menaces (Art. 180)	1 573	144	203	1 213	733	828	12
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	76	20	10	42	55	17	4

© OFS, Neuchâtel 2018

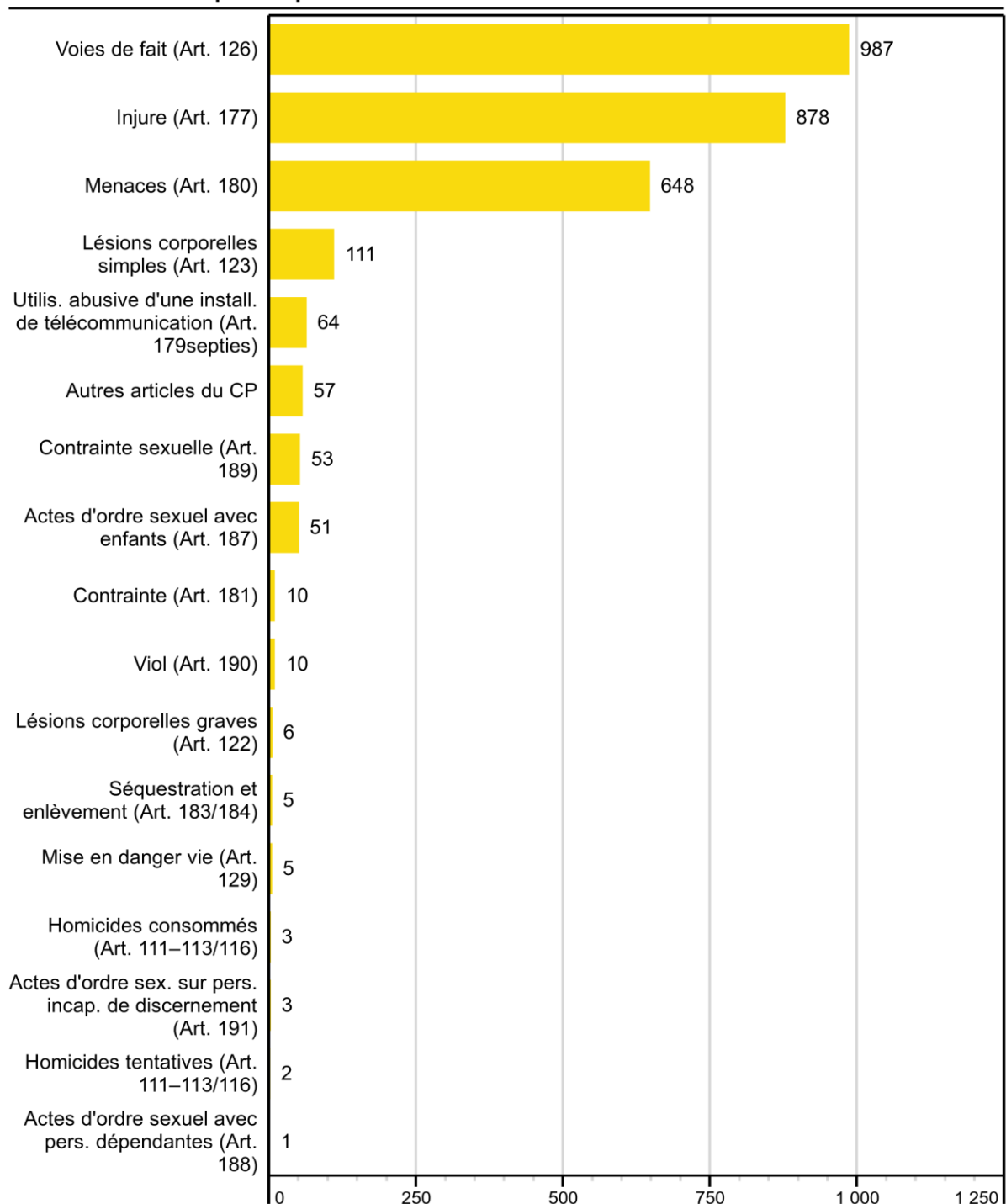
Tableau 20: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 *Violences domestiques: répartition selon l'infraction*

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 21: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions**Violences domestiques: évolution des infractions**

	2016	2017	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violences domestiques	2 931	2 894	-1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	3	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	2	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	6	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	105	111	6%
Voies de fait (Art. 126)	995	987	-1%
Mise en danger vie (Art. 129)	7	5	n.s.
Injure (Art. 177)	835	878	5%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	74	64	n.s.
Menaces (Art. 180)	703	648	-8%
Contrainte (Art. 181)	8	10	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	14	5	n.s.
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	54	51	n.s.
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	1	1	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	54	53	n.s.
Viol (Art. 190)	8	10	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	3	n.s.
Autres articles du CP ³	62	57	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 21: Violences domestiques: évolution des infractions

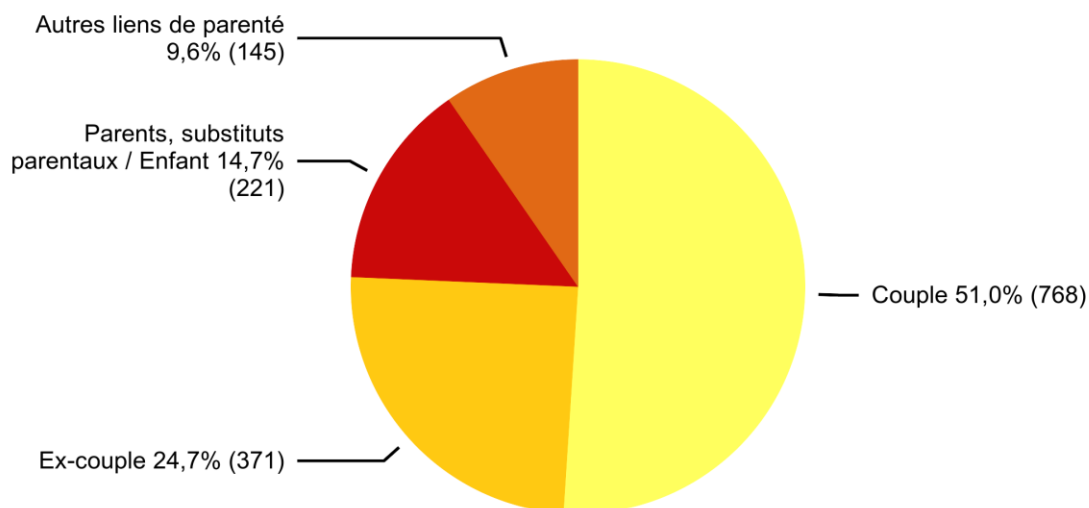
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 45% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail, à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 22: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

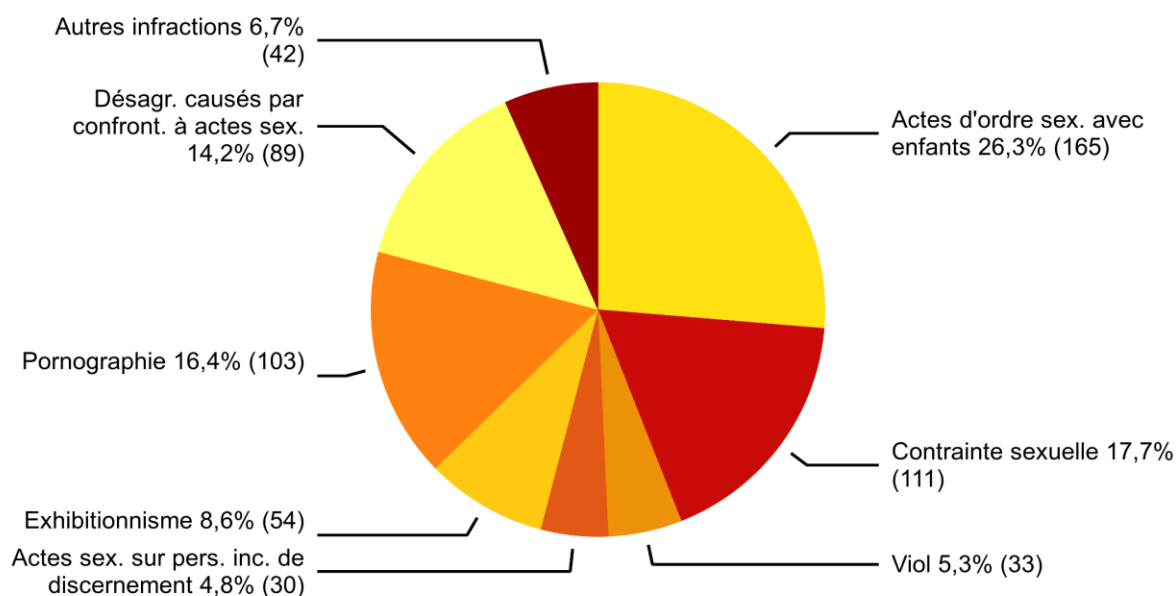
Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois.

Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 23: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

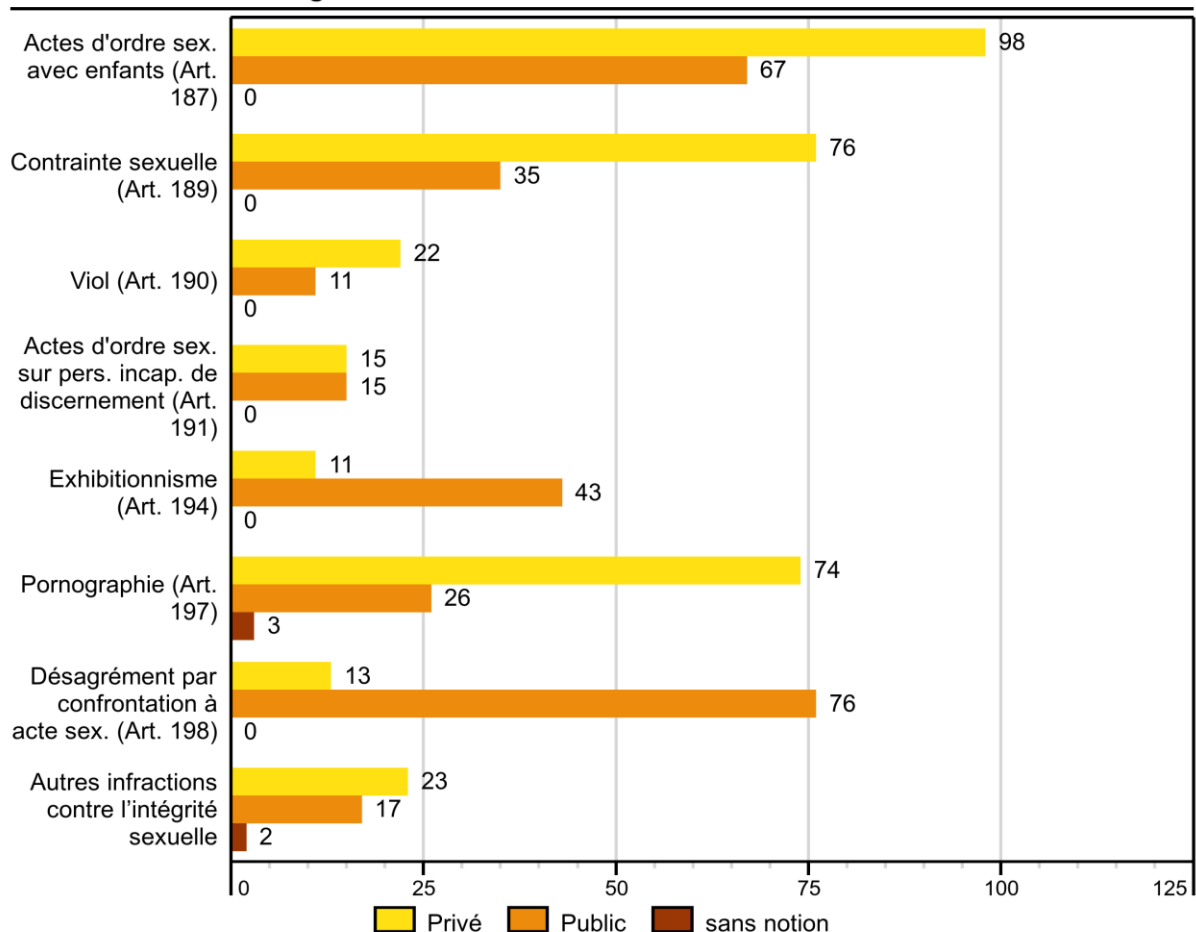
3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	672	76,3%	627	81,7%	-7%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	197	83,2%	165	83,6%	-16%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	95	86,3%	111	88,3%	17%
Viol (Art. 190)	36	69,4%	33	81,8%	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	22	77,3%	30	83,3%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	91	53,8%	54	55,6%	-41%
Pornographie (Art. 197)	87	79,3%	103	86,4%	n.s.
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	74	60,8%	89	74,2%	n.s.
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	70	88,6%	42	92,9%	-40%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 *Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit***Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit**

État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 24: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

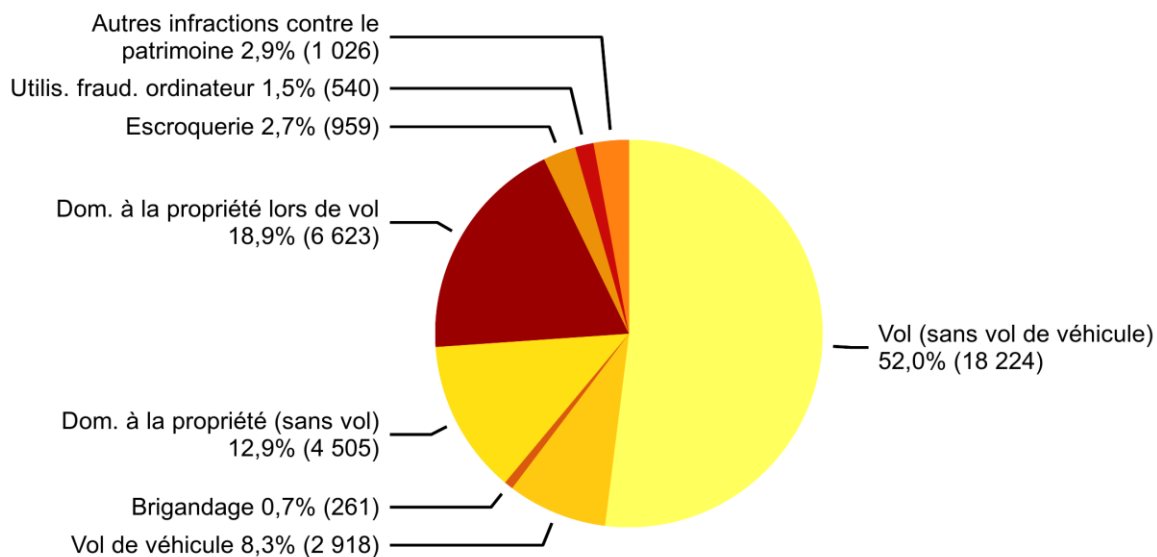
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 25: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 *Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions*

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucidations	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	37 845	15,8%	35 056	17,8%	-7%
Appropri. illégitime (Art. 137)	183	25,7%	281	22,4%	54%
Abus de confiance (Art. 138)	298	79,2%	293	79,9%	-2%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	19 614	15,4%	18 224	17,8%	-7%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 679	4,4%	2 918	6,6%	9%
Brigandage (Art. 140)	248	39,1%	261	34,9%	5%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	0,0%	4	75,0%	n.s.
Soustraction de données (Art. 143)	18	11,1%	13	53,8%	n.s.
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	19	47,4%	33	15,2%	n.s.
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 857	18,1%	4 505	19,4%	-7%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 946	10,7%	6 623	12,0%	-17%
Escroquerie (Art. 146)	873	38,3%	959	35,7%	10%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	697	19,4%	540	26,5%	-23%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	34	70,6%	36	77,8%	n.s.
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	65	61,5%	49	53,1%	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	67	23,9%	73	32,9%	n.s.
Gestion déloyale (Art. 158)	14	100,0%	19	89,5%	n.s.
Détournement de salaire (Art. 159)	1	100,0%	0	—	n.s.
Recel (Art. 160)	106	98,1%	109	98,2%	3%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	100,0%	2	50,0%	n.s.
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	3	100,0%	2	100,0%	n.s.
Autres infractions contre le patrimoine	120	39,2%	112	40,2%	-7%

© OFS, Neuchâtel 2018

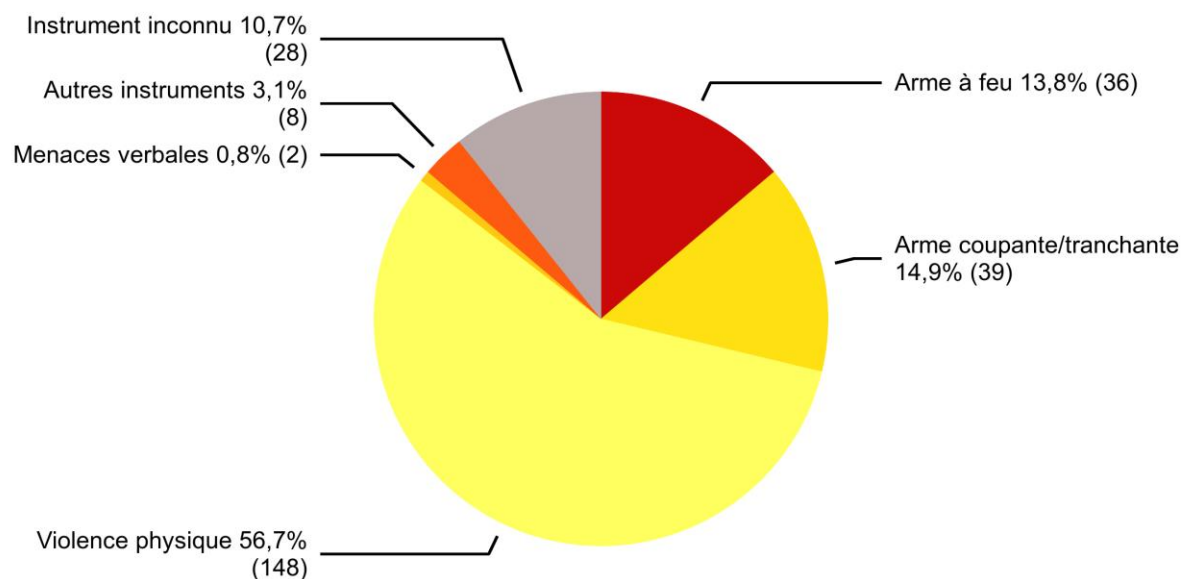
Tableau 23: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

La majorité des escroqueries dénoncées à la police sont commises via le Web.

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 26: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total brigandage (Art. 140)	248	39,1%	261	34,9%	5%
Arme à feu	17	52,9%	36	66,7%	n.s.
Arme coupante/tranchante	34	47,1%	39	30,8%	n.s.
Arme contondante/d'estoc	5	40,0%	0	–	n.s.
Violence physique	166	34,3%	148	27,0%	-11%
Menaces verbales	4	50,0%	2	100,0%	n.s.
Autres instruments	12	41,7%	8	37,5%	n.s.
Instrument inconnu	10	60,0%	28	35,7%	n.s.

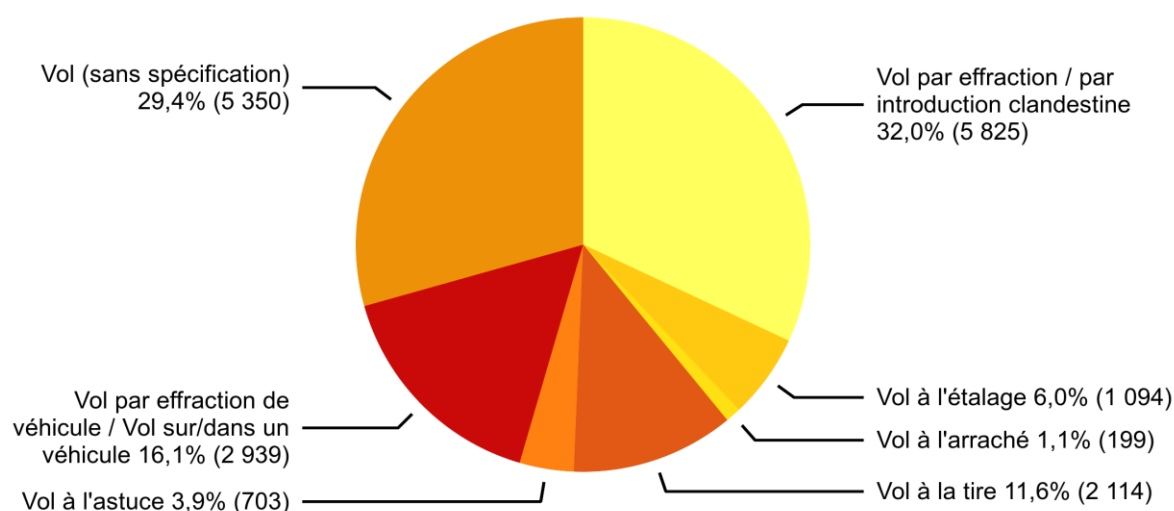
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 24: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 27: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	19 614	15,4%	18 224	17,8%	-7%
Vol (sans spécification)	5 411	11,9%	5 350	14,5%	-1%
Vol par effraction	6 006	12,1%	4 718	13,5%	-21%
Vol par introduction clandestine	1 177	16,4%	1 107	18,4%	-6%
Vol à l'étalage	1 325	79,8%	1 094	77,7%	-17%
Vol à l'arraché	181	12,2%	199	9,0%	10%
Vol à la tire	2 112	3,7%	2 114	8,0%	n.s.
Vol à l'astuce ⁴	502	26,7%	703	45,5%	40%
Vol par effraction de véhicule	1 746	5,3%	1 750	6,2%	n.s.
Vol sur/dans un véhicule	1 154	6,7%	1 189	12,9%	3%

© OFS, Neuchâtel 2018

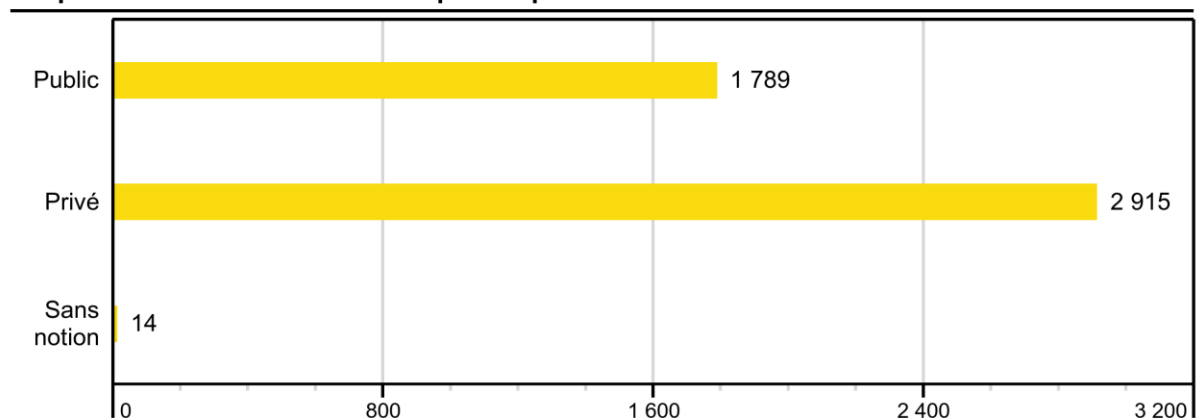
Tableau 25: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

⁴ L'augmentation constatée pour les vols à l'astuce est due en grande partie à des erreurs de saisie qui n'ont pas pu être corrigées avant la publication de la SPC. En tenant compte des corrections, le nombre d'infractions se monte à 543 pour l'année 2017.

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

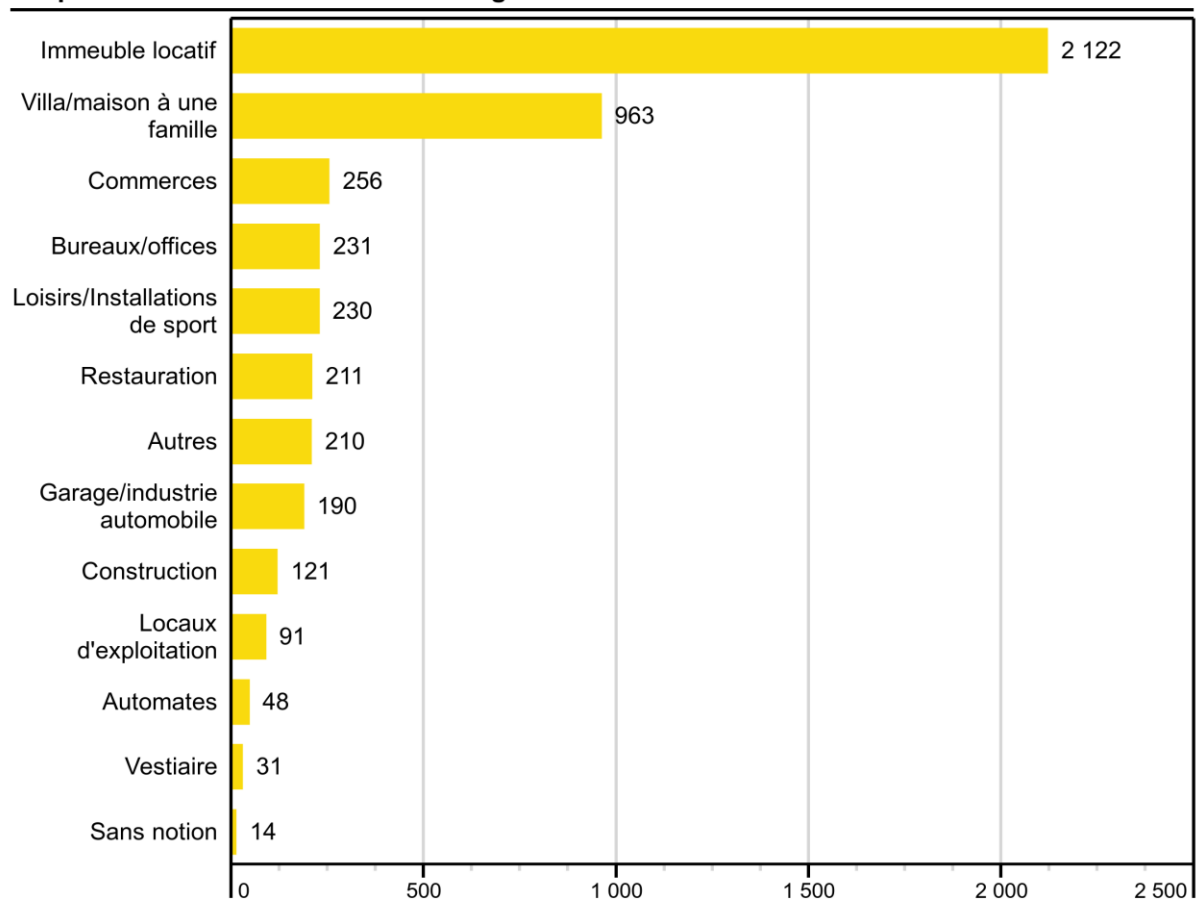
Figure 28: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

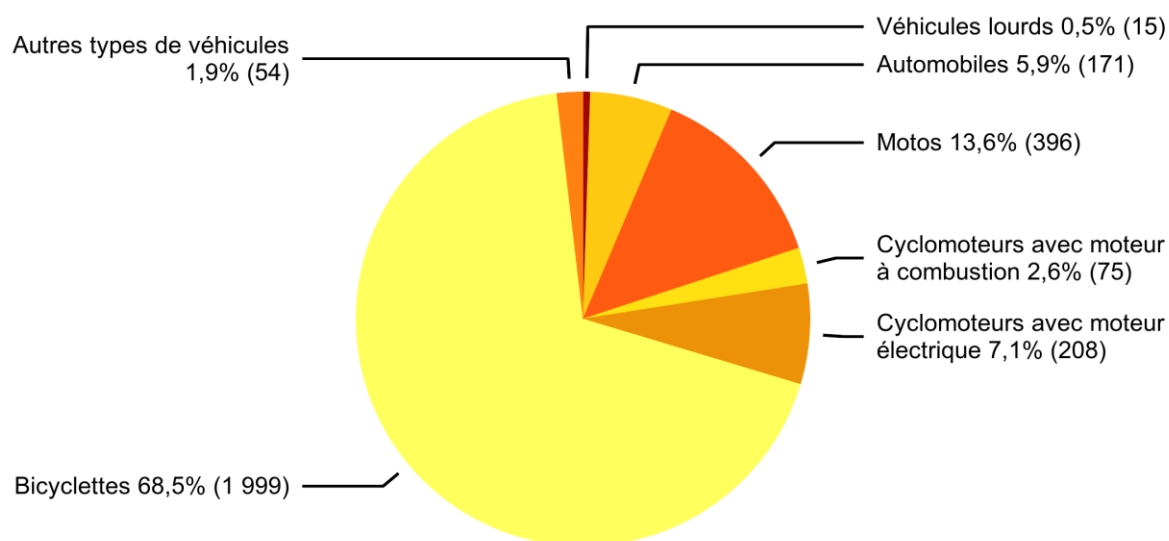
© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 29: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 30: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	2 679	4,4%	2 918	6,6%	9%
Véhicules lourds	22	9,1%	15	33,3%	n.s.
Automobiles	173	17,3%	171	17,5%	-1%
Motos	333	8,4%	396	8,6%	19%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	62	3,2%	75	12,0%	n.s.
Cyclomoteurs avec moteur électrique	83	1,2%	208	3,8%	151%
Bicyclettes	1 941	2,6%	1 999	5,3%	3%
Autres véhicules	65	4,6%	54	5,6%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2018

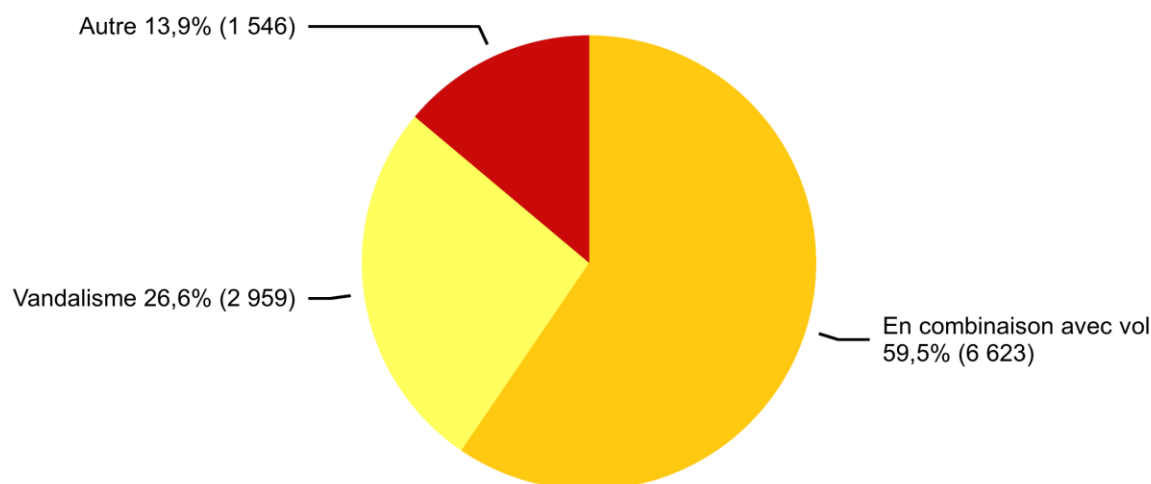
Tableau 26: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Les vols de cyclomoteurs à moteur électriques sont en essor depuis 2014. Ce phénomène peut être dû à l'augmentation du parc de vélos électriques. En effet, une plus grande disponibilité de ce type de véhicule entraînerait un nombre plus élevé d'opportunités pour un auteur motivé par le vol de ceux-ci.

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 31: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégale, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

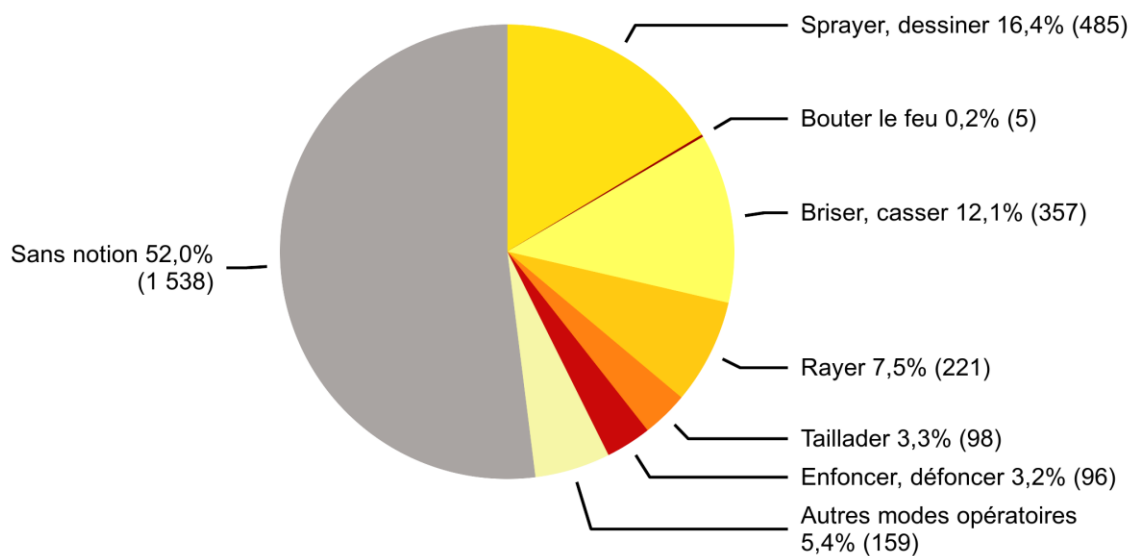
	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total dommages à la propriété	12 803	13,5%	11 128	15,0%	-13%
En combinaison avec vol	7 946	10,7%	6 623	12,0%	-17%
Vandalisme	3 465	16,9%	2 959	20,1%	-15%
Autre	1 392	21,3%	1 546	18,1%	11%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 27: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 15.2.2018

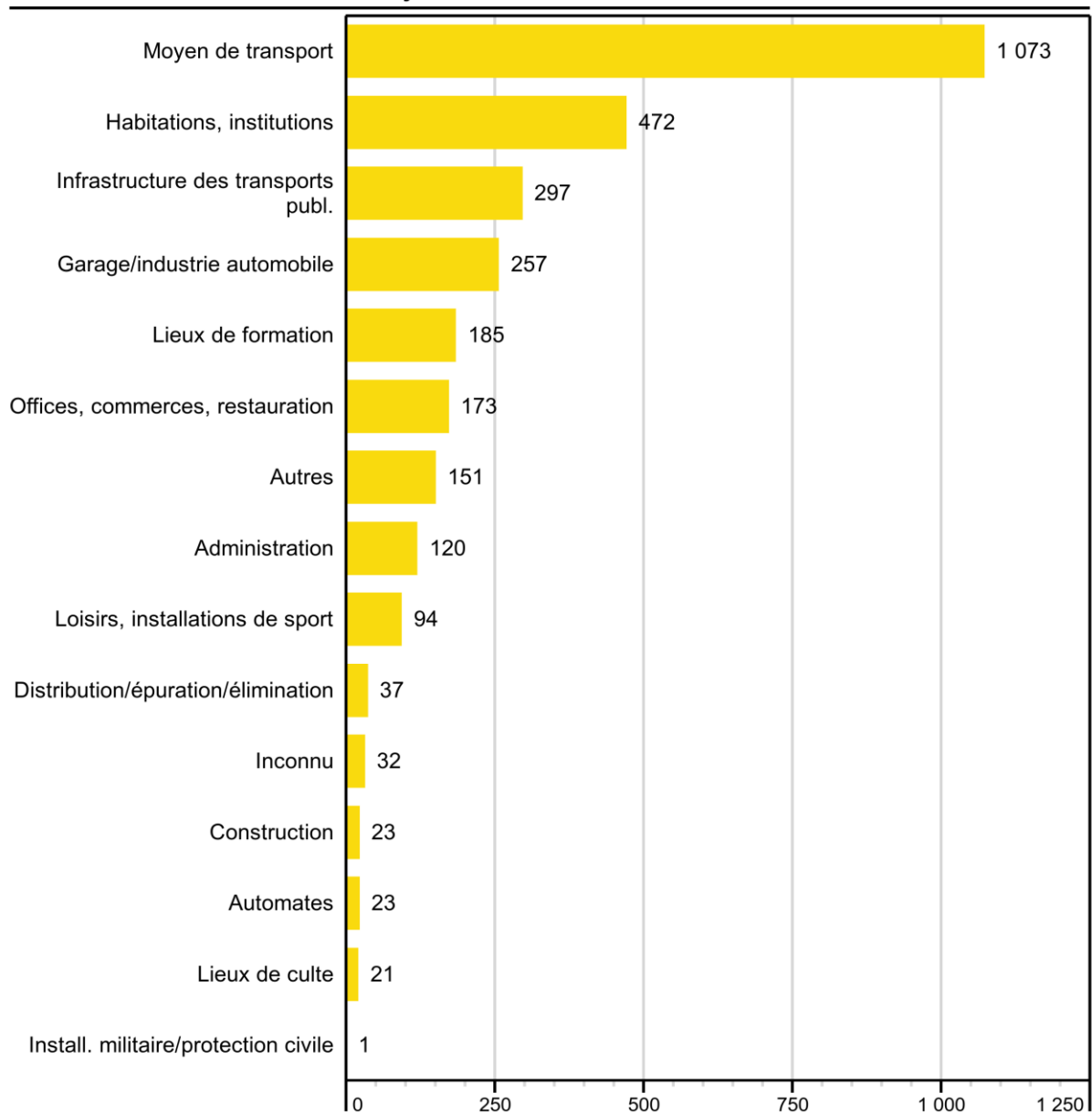
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 32: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

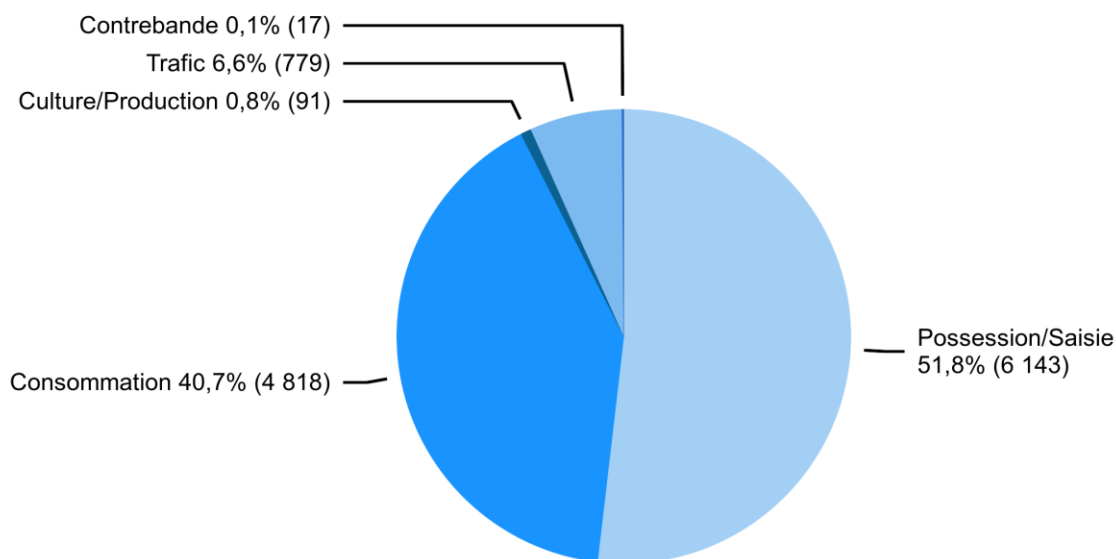
© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 33: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle⁵. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre (AO) pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques / tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	12 321	90,7%	11 848	91,5%	-4%
Total possession/saisie	6 475	83,1%	6 143	83,8%	-5%
Possession/saisie contravention	5 969	82,6%	5 691	84,0%	-5%
Possession/saisie délit	385	89,6%	376	80,6%	-2%
Possession/saisie crime	121	83,5%	76	82,9%	-37%
Total consommation⁶	4 880	100,0%	4 818	100,0%	-1%
Total culture/production	70	98,6%	91	100,0%	30%
Culture/production contravention	48	97,9%	82	100,0%	71%
Culture/production délit	15	100,0%	9	100,0%	n.s.
Culture/production crime	7	100,0%	0	—	n.s.
Total trafic	886	94,6%	779	98,6%	-12%
Trafic délit	683	95,9%	645	98,8%	-6%
Trafic crime	203	90,1%	134	97,8%	-34%
Total contrebande	10	100,0%	17	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit délit	3	100,0%	6	100,0%	n.s.
Importation, exportation, transit crime	7	100,0%	11	100,0%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

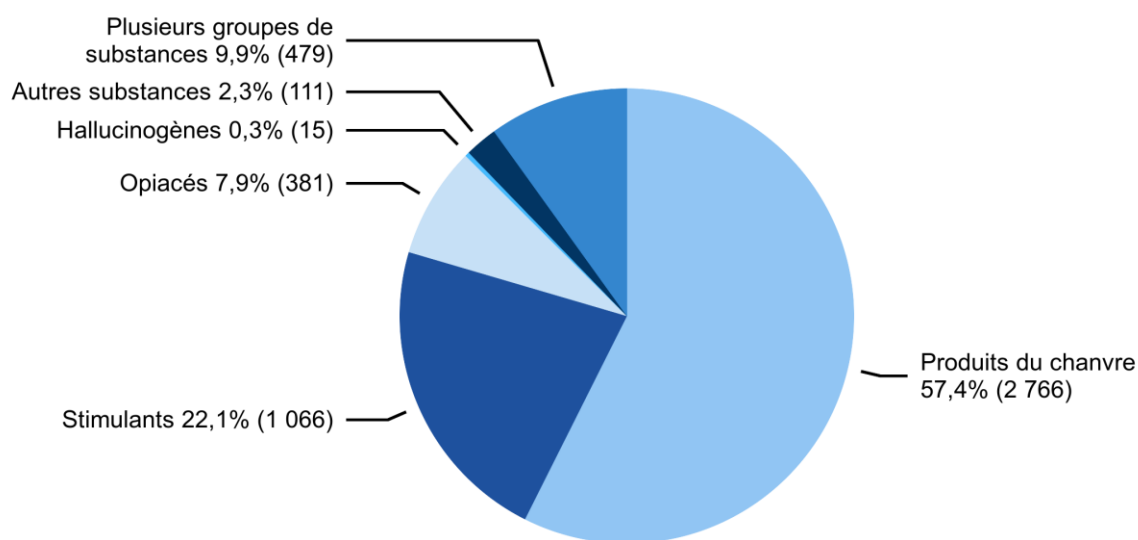
⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre (AO) pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques / tableaux de l'OFS qui concernent uniquement les dénonciations à la Loi sur les stupéfiants.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 15.2.2018

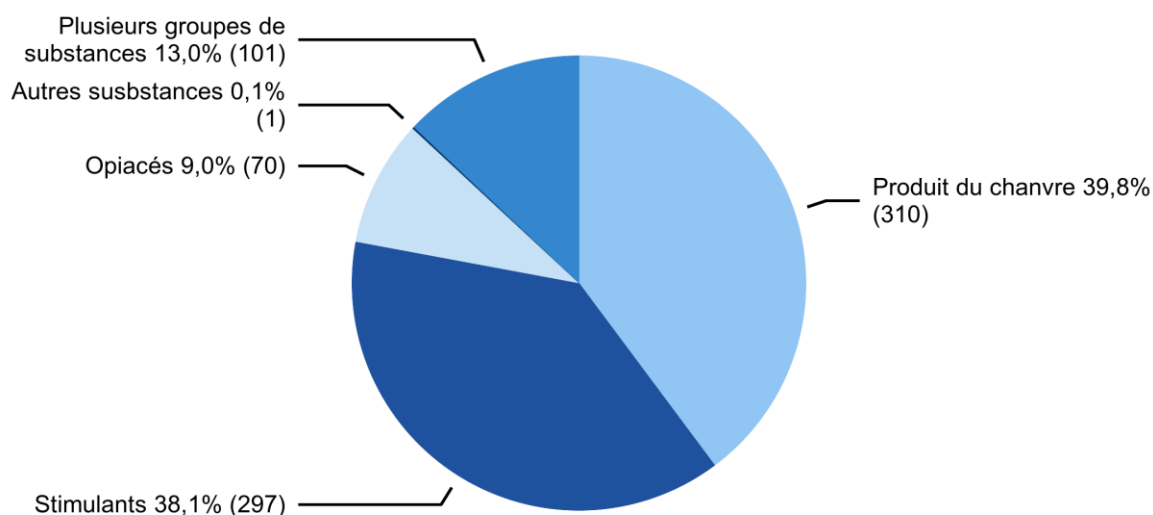
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 35: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

La catégorie « Produits du chanvre » ne contient pas les amendes d'ordre pour consommation de produits ayant des effets de type cannabinique. Le nombre de ces amendes pour 2017 se monte à 3287.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 36: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	1 533	0	35	307	141	306	244	300	132	58	10	0
Étrangers	1 608	0	13	138	109	346	331	441	173	51	5	1
résidents	706	0	10	90	50	115	117	183	99	39	3	0
asile	95	0	1	17	10	19	22	22	4	0	0	0
autres	807	0	2	31	49	212	192	236	70	12	2	1
Suissesses	283	0	15	71	20	38	31	55	32	16	5	0
Étrangères	144	0	6	29	4	19	21	33	28	4	0	0
résidents	102	0	5	25	4	12	6	21	25	4	0	0
asile	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
autres	40	0	1	4	0	7	14	11	3	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	133	0	5	19	9	28	21	35	14	1	1	0
Étrangers	516	0	0	11	33	126	122	152	57	15	0	0
résidents	77	0	0	7	4	14	11	19	19	3	0	0
asile	26	0	0	0	1	7	5	11	2	0	0	0
autres	413	0	0	4	28	105	106	122	36	12	0	0
Suissesses	24	0	1	0	2	6	4	5	4	1	1	0
Étrangères	15	0	1	2	0	2	3	4	2	0	1	0
résidents	8	0	1	2	0	0	2	1	1	0	1	0
asile	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
autres	6	0	0	0	0	2	1	2	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	519	79	19	6	5	0	628
Suisses	372	53	6	6	2	0	439
Étrangers	147	26	13	0	3	0	189
résidents	100	23	9	0	0	0	132
asile	14	1	2	0	1	0	18
autres	33	2	2	0	2	0	39
Total adultes	2 776	385	102	48	63	12	3 386
Suisses	1 199	154	30	19	26	8	1 436
Étrangers	1 577	231	72	29	37	4	1 950
résidents	595	76	28	11	8	2	720
asile	77	16	3	2	2	0	100
autres	905	139	41	16	27	2	1 130

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution**Décès dus à la drogue: évolution**

	2016	2017
Hommes	5	2
Femmes	1	0
Adultes	6	2
Mineurs	0	0
Suisses/esses	4	2
Étrangers/ères	2	0
Total décès dus à la drogue	6	2

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 32: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	94	73	0,169	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	21	–	–	–	2 218
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	80	–	–	–	5 875
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	11	–	7,288	–	290
Haschisch	677	6	54,909	–	–
Huile de haschisch	1	–	0,015	–	–
Marijuana	3 293	230	180,672	–	52
Cannabinoïdes de synthèse	18	–	0,118	60	–
Stimulants					
Amphétamine	106	11	3,102	–	–
Crack	13	–	0,005	–	–
Ecstasy	155	1 300	0,149	–	–
Khat	3	–	21,128	–	–
Feuilles de coca	1	–	–	–	6
Cocaïne	1 545	49	27,354	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	64	91	0,545	–	–
Méphédron	2	–	0,016	–	–
MDPV	3	–	0,015	–	–
Opiacés					
Héroïne	581	–	6,123	–	–
Morphine/héroïne-base	1	–	–	1	–
Opium	3	–	0,010	–	–
Méthadone	22	10	–	60	–
Autres produits de substitution	3	–	10,950	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	30	2	8,349	–	–
LSD	16	281	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	5	81	0,013	50	–
Autres substances					
GHB/GBL	12	–	0,044	1 433	–
Autres substances stupéfiantes	27	115	0,666	200	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	141	2 241	0,039	1	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	1	–	0,025	–	–
Substances de coupage	6	–	2,995	–	–
Substance pas encore connue	19	1	1,075	–	–

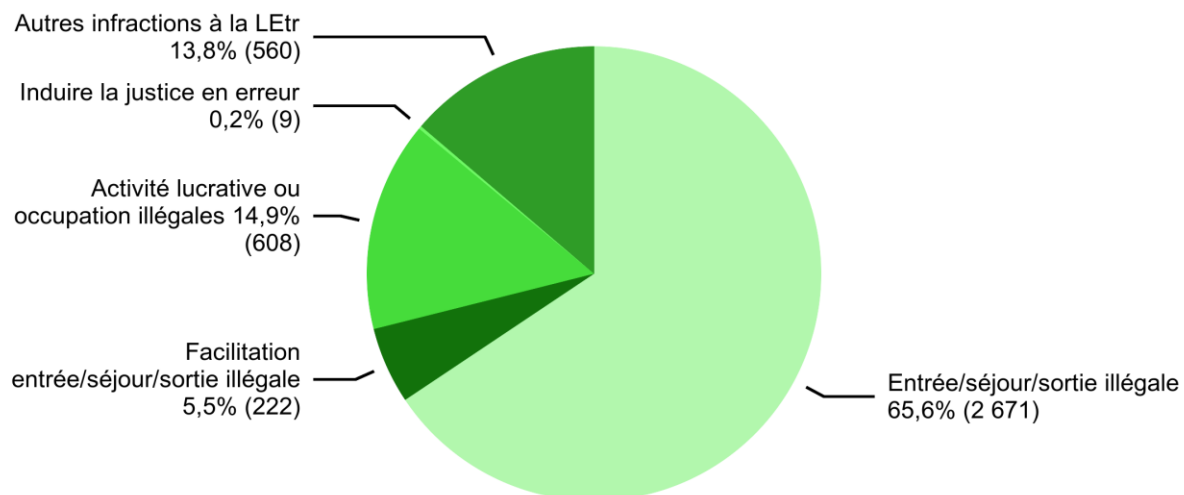
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 33: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 37: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	5 167	100,0%	4 070	100,0%	-21%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	3 785	100,0%	2 671	100,0%	-29%
Viol. des dispo. sur l'entrée	655	100,0%	105	100,0%	-84%
Séjour illégal	3 118	100,0%	2 557	100,0%	-18%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	5	100,0%	0	—	n.s.
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	7	100,0%	9	100,0%	n.s.
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	239	100,0%	222	100,0%	-7%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	175	100,0%	214	100,0%	22%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	100,0%	0	—	n.s.
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	63	100,0%	8	100,0%	-87%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	656	100,0%	608	100,0%	-7%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	401	100,0%	350	100,0%	-13%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	80	100,0%	4	100,0%	-95%
Occupation d'étrangers non autorisée	171	100,0%	254	100,0%	49%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	4	100,0%	0	—	n.s.
Changement d'emploi sans autoris.	0	—	0	—	n.s.
Total induire la justice en erreur	52	100,0%	9	100,0%	-83%
Fausse indications/dissimulation de faits	51	100,0%	3	100,0%	-94%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	1	100,0%	6	100,0%	n.s.
Total autres infractions à la LEtr	435	100,0%	560	100,0%	29%
Non-respect assign. lieu de résidence	402	100,0%	557	100,0%	39%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	4	100,0%	0	—	n.s.
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	26	100,0%	0	—	n.s.
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	—	2	100,0%	n.s.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	2	100,0%	0	—	n.s.
Autres infractions à la LEtr	1	100,0%	1	100,0%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 34: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Code pénal (CP)	70 392	83 380	78 536	71 967	58 343	54 548	50 886
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11 126	13 083	15 789	12 014	11 404	12 321	11 848
Loi sur les étrangers (LEtr)	3 586	3 940	5 853	5 620	4 459	5 167	4 070

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 35: Infractions selon la loi

Se référer à la Figure 1 pour une visualisation de l'évolution incluant la fréquence d'infraction par type de loi.

4.1.2 *Titres du Code pénal et sélection d'infractions*

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général du Code pénal	70 392	83 380	78 536	71 967	58 343	54 548	50 886
Total vie et intégrité corporelle	2 952	3 204	3 053	2 982	2 930	2 920	2 917
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	5	3	5	7	6	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	24	10	22	17	8	11	11
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	29	23	29	35	30	34
Lésions corporelles simples (Art. 123)	874	1 040	912	892	754	821	693
Total patrimoine	52 226	61 422	57 274	51 330	41 415	37 845	35 056
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	29 141	34 391	32 254	27 668	21 785	19 614	18 224
dont vol par effraction	8 395	10 604	9 747	9 614	6 273	6 006	4 718
dont vol à l'arrachée	371	633	536	390	234	181	199
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	3 312	3 013	2 660	3 188	3 446	2 679	2 918
Brigandage (Art. 140)	589	731	597	419	280	248	261
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 212	5 935	5 391	5 456	4 965	4 857	4 505
Escroquerie (Art. 146)	413	529	574	681	785	873	959
Extorsion et chantage (Art. 156)	85	64	101	149	81	67	73
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	12	16	13	9	7	13	11
Total honneur, domaine secret ou privé	1 614	2 132	2 035	2 004	2 215	2 346	2 647
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	179	231	203	276	272	291	328
Total liberté	11 972	14 637	13 739	13 302	9 627	9 342	7 950
Menaces (Art. 180)	1 398	1 777	1 748	1 565	1 621	1 539	1 626
Contrainte (Art. 181)	11	15	29	36	49	35	30
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	0	2	1	0	5	7
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	19	16	23	25	18	28	16
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	182	239	271	282	268	304	304
Total intégrité sexuelle	540	612	752	660	625	672	627
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	176	180	277	213	190	197	165
Viol (Art. 190)	45	46	71	32	35	36	33
Exhibitionnisme (Art. 194)	49	86	82	118	97	91	54
Pornographie (Art. 197)	67	91	148	102	95	87	103
Total danger collectif	316	435	418	454	448	365	348
Incendie intentionnel (Art. 221)	204	251	252	298	297	236	196
Total autorité publique	108	180	357	315	258	254	431
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	97	146	188	193	170	166	283
Total administration de la justice	55	65	105	97	77	99	105
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	24	30	56	62	29	50	56
Autres Code pénal	609	693	803	823	748	705	805

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 36: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district**Code pénal: infractions par district**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lausanne	25 736	30 159	28 730	24 126	18 698	17 550	16 947
Riviera-Pays-d'Enhaut	7 214	9 233	8 696	7 494	6 964	6 417	6 259
Jura-Nord vaudois	6 329	7 235	7 404	7 091	5 917	6 116	5 193
Nyon	7 757	9 048	8 249	8 151	6 191	5 468	4 981
Ouest lausannois	6 990	7 657	7 240	6 997	5 983	5 467	4 767
Morges	4 904	6 539	6 136	5 789	4 531	3 969	3 773
Aigle	3 192	3 877	3 311	3 581	3 124	2 808	2 684
Broye-Vully	2 502	2 908	3 071	2 944	2 539	2 349	2 505
Lavaux-Oron	3 723	4 525	3 870	3 662	2 860	2 743	2 500
Gros-de-Vaud	1 965	2 102	1 810	2 132	1 489	1 585	1 267
Inconnu VD	80	97	19	0	47	76	10

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 37: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune**Code pénal: infractions par commune**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lausanne	24 228	28 168	27 245	22 211	17 274	16 210	15 574
Yverdon-les-Bains	3 403	3 552	3 890	3 500	2 940	2 925	2 538
Montreux	2 746	3 674	3 428	2 823	2 664	2 421	2 603
Vevey	2 630	3 163	3 161	2 568	2 261	2 085	2 050
Nyon	2 838	3 083	2 676	2 118	1 675	1 694	1 507
Renens (VD)	2 125	2 284	2 094	2 091	1 799	1 601	1 408
Morges	1 700	2 025	2 223	1 728	1 355	1 251	1 097
Prilly	1 319	1 346	1 350	1 269	1 153	1 086	929
Payerne	1 033	1 168	1 434	1 078	779	912	834
Ecublens (VD)	897	1 035	1 083	1 022	957	872	683
Pully	1 465	1 731	1 317	1 121	765	820	866
Gland	974	1 281	1 179	972	877	805	603
Aigle	849	1 107	1 051	1 098	885	744	786
Crissier	1 097	1 190	963	920	752	675	520
La Tour-de-Peilz	768	871	878	808	813	643	540
Grandson	267	352	274	288	255	593	343
Lutry	717	804	812	650	534	590	473
Epalinges	379	575	459	560	418	495	556
Villeneuve (VD)	721	684	574	566	411	492	462
Chavannes-près-Renens	600	614	567	531	514	459	435
Bussigny	665	739	728	752	543	457	556
Bex	379	476	467	450	496	443	350
Le Mont-sur-Lausanne	419	692	537	785	511	418	451
Moudon	569	529	458	536	453	385	378
Rolle	492	631	620	581	430	377	361
Orbe	407	607	486	559	374	356	320
Avenches	230	312	343	388	428	323	337
Aubonne	302	446	333	403	305	320	226
Ollon	427	501	399	493	394	305	318
Echallens	296	296	265	246	257	303	221
Sainte-Croix	268	190	251	323	306	302	334
Saint-Prex	354	331	311	365	295	277	198
Blonay	229	307	211	280	192	272	218
Bourg-en-Lavaux	275	458	382	376	249	267	208
Saint-Sulpice (VD)	210	338	391	333	219	257	195
Penthalaz	218	353	253	286	173	242	148
Oron	284	414	312	348	349	233	238
Préverenges	323	360	326	240	258	230	287
Vallorbe	210	340	290	253	217	227	230
Le Chenit	193	178	227	234	294	218	145
Autres communes	12 886	16 175	14 288	15 814	12 519	10 963	10 360

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 38: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions à la LStup⁸	11 126	13 083	15 789	12 014	11 404	12 321	11 848
Total possession/saisie	5 077	6 528	8 194	6 303	5 879	6 475	6 143
Possession/saisie contravention	4 736	6 161	7 753	5 871	5 474	5 969	5 691
Possession/saisie délit	269	285	341	370	349	385	376
Possession/saisie crime	72	82	100	62	56	121	76
Total consommation	5 359	5 910	6 734	4 776	4 580	4 880	4 818
Total culture/production	121	72	73	79	101	70	91
Culture/production contravention	107	42	66	74	90	48	82
Culture/production délit	8	26	7	5	10	15	9
Culture/production crime	6	4	0	0	1	7	0
Total trafic	538	554	776	842	820	886	779
Trafic délit	423	434	607	707	713	683	645
Trafic crime	115	120	169	135	107	203	134
Total contrebande	31	19	12	14	24	10	17
Importation, exportation, transit délit	24	15	9	8	15	3	6
Importation, exportation, transit crime	7	4	3	6	9	7	11

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 *Loi sur les stupéfiants: infractions par district*

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lausanne	6 717	7 561	8 262	6 797	6 316	6 612	6 040
Jura-Nord vaudois	1 063	997	1 519	1 212	1 111	1 711	1 684
Riviera-Pays-d'Enhaut	342	905	1 378	974	1 064	1 227	1 320
Nyon	1 394	1 607	2 012	1 028	1 088	806	921
Aigle	330	456	722	381	409	377	417
Morges	343	441	610	427	538	478	370
Ouest lausannois	511	516	585	527	370	426	361
Broye-Vully	146	178	254	281	156	292	358
Lavaux-Oron	203	295	322	269	224	205	194
Gros-de-Vaud	73	104	125	118	126	183	179
Inconnu VD	4	23	0	0	2	4	4

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁸ Le 1er octobre 2013, une modification de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 *Loi sur les stupéfiants: infractions par commune***Loi sur les stupéfiants: infractions par commune**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lausanne	6 578	7 359	8 036	6 575	6 092	6 408	5 814
Yverdon-les-Bains	569	502	778	786	610	1 043	898
Vevey	163	393	594	431	454	577	607
Nyon	967	1 167	1 461	732	706	395	465
Montreux	104	383	640	435	464	444	441
Vallorbe	190	188	290	60	117	200	228
Renens (VD)	207	183	248	212	169	239	193
Payerne	71	96	156	172	73	155	184
Orbe	51	87	115	107	92	142	175
Aigle	89	124	178	119	117	195	151
Morges	206	225	374	213	310	209	150
Le Mont-sur-Lausanne	90	136	138	171	183	133	140
La Tour-de-Peilz	18	58	53	32	44	72	137
Sainte-Croix	99	58	88	42	44	44	112
Echallens	16	40	26	31	75	91	98
Grandson	34	23	25	101	80	58	76
Moudon	46	41	38	33	29	36	68
Bex	149	209	236	155	164	58	64
Chavannes-de-Bogis	16	31	55	28	12	48	62
Gland	85	73	115	69	133	105	61
Villeneuve (VD)	42	41	80	40	43	44	56
Epalinges	18	35	56	34	18	41	53
Corsier-sur-Vevey	7	10	16	13	27	47	51
Pully	102	136	162	104	38	33	51
Ecublens (VD)	32	47	23	44	37	60	49
Le Chenit	53	26	28	11	54	60	43
Bussigny	41	58	68	48	33	25	42
Saint-Cergue	61	67	38	17	9	15	42
Rolle	52	45	44	32	52	56	39
Avenches	9	8	18	30	17	17	37
Oron	12	32	21	54	53	66	37
Cossonay	23	37	21	58	52	58	35
Prilly	94	109	140	150	81	59	32
Crans-près-Céligny	45	49	39	14	14	21	30
Crassier	15	16	14	6	8	18	30
Rennaz	0	10	25	4	6	6	30
Chexbres	9	10	4	4	4	24	28
Prangins	14	4	14	29	13	18	26
Cheseaux-sur-Lausanne	21	24	18	7	23	20	25
Coppet	31	25	42	24	46	23	25
Autres communes	697	918	1 274	787	808	958	963

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 41: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers**Infractions à la loi sur les étrangers**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général infractions à la LEtr	3 586	3 940	5 853	5 620	4 459	5 167	4 070
Total entrée/séjour/sortie illégaux	2 173	2 578	3 909	3 819	3 323	3 785	2 671
Violation des dispositions sur l'entrée	277	261	431	413	465	655	105
Séjour illégal	1 894	2 306	3 472	3 405	2 847	3 118	2 557
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	5	1	0	1	5	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	6	5	1	10	7	9
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	118	97	124	181	203	239	222
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	118	95	122	169	192	175	214
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	1	1	0	4	1	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	1	1	12	7	63	8
Total activité lucrative ou occupation illégaux	809	685	947	786	699	656	608
Exercer une activité lucrative sans autoris.	544	446	630	543	415	401	350
Procurer une activité lucrative sans autoris.	253	227	285	216	238	80	4
Occupation d'étrangers non autorisée	7	11	30	22	41	171	254
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	5	1	2	5	5	4	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	18	4	49	119	23	52	9
Fausse indications/dissimulation de faits	18	4	47	117	16	51	3
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	2	2	7	1	6
Total autres infractions à la LEtr	468	576	824	715	211	435	560
Non-respect assign. lieu de résidence	366	405	677	620	176	402	557
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	1	18	15	2	4	0
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	102	168	121	73	25	26	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	2	4	3	1	0	2
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	4	3	6	2	0
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	1	1	1	1

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 42: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district**Loi sur les étrangers: infractions par district**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lausanne	2 219	2 560	3 052	2 863	2 062	2 202	1 862
Jura-Nord vaudois	133	202	528	602	559	793	620
Riviera-Pays-d'Enhaut	62	233	554	482	426	492	452
Nyon	264	221	400	305	259	335	386
Morges	72	103	220	276	249	251	172
Ouest lausannois	442	284	482	574	360	391	169
Broye-Vully	95	98	155	118	182	294	165
Aigle	135	115	305	261	231	268	141
Lavaux-Oron	61	56	87	94	40	40	54
Gros-de-Vaud	100	60	70	45	66	98	47
Inconnu VD	3	8	0	0	25	3	2

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 Loi sur les étrangers: infractions par commune**Loi sur les étrangers: infractions par commune**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lausanne	2 176	2 516	2 988	2 791	2 028	2 121	1 798
Yverdon-les-Bains	29	96	246	319	302	431	380
Vevey	27	63	139	162	115	227	297
Vallorbe	23	24	125	138	143	214	124
Nyon	60	60	131	66	50	49	104
Montreux	26	94	262	288	248	196	100
Payerne	34	36	72	78	98	139	84
Renens (VD)	182	88	215	180	117	198	80
Morges	11	9	55	86	75	95	72
Aigle	51	30	58	55	39	115	60
Coppet	20	10	13	22	24	20	51
Chavannes-de-Bogis	20	11	30	30	23	28	39
Le Mont-sur-Lausanne	23	32	14	36	21	38	39
Prilly	47	29	92	211	85	88	34
Sainte-Croix	4	5	35	10	39	36	32
Moudon	24	35	13	16	25	37	30
Bex	26	22	147	123	110	75	23
Gland	9	20	43	14	33	18	21
Rolle	6	9	6	19	4	37	21
Bussigny	64	42	39	27	30	21	20
Mies	13	6	13	15	15	9	20
Avenches	3	15	8	0	17	4	19
Bursins	5	11	25	13	9	10	19
Lutry	3	3	8	4	5	3	17
Villeneuve (VD)	4	22	38	39	19	22	17
Ecublens (VD)	34	46	45	26	34	18	16
La Tour-de-Peilz	5	27	42	12	19	30	16
Crans-près-Céligny	6	0	22	17	7	22	15
Orbe	15	10	19	18	10	13	14
Epalinges	20	5	21	16	10	14	13
Founex	19	37	5	28	8	15	13
Saint-Prex	17	2	9	18	20	2	13
Treycovagnes	0	0	1	0	0	0	13
Echallens	4	0	6	3	13	7	12
Etoy	0	12	11	5	27	9	12
Lucens	17	5	17	4	17	18	12
Crissier	83	57	55	71	33	47	11
Aubonne	4	12	9	33	22	3	10
Blonay	0	21	23	0	7	6	10
La Sarraz	3	1	17	6	5	16	10
Autres communes	469	417	736	621	553	716	379

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 44: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violence	5 161	5 938	5 761	5 375	5 191	5 031	5 250
Violence grave (exercée)	109	92	119	83	85	83	84
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	28	15	25	22	15	17	17
Homicides avec arme à feu	6	3	2	2	1	4	3
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	8	11	13	8	9	9
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	1	0	1	0	1	0
Homicides avec violence physique	6	2	10	3	5	2	4
Homicides autre instrument	2	1	2	3	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	29	23	29	35	30	34
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	6	3	8	4	3	8
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	23	14	16	18	26	23	22
Lés. corp. graves autre instrument	0	8	1	2	2	3	3
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	3	1	2	1	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	7	2	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	45	46	71	32	35	36	33
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 569	4 005	3 793	3 578	3 404	3 342	3 467
Lésions corporelles simples (Art. 123)	874	1 040	912	892	754	821	693
Voies de fait (Art. 126)	1 888	1 930	1 914	1 791	1 973	1 906	2 046
Participation à rixe (Art. 133) ⁹	6	17	27	53	24	0	9
Participation à agression (Art. 134) ¹¹	40	70	50	98	44	42	18
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	589	731	597	419	280	248	261
Contrainte (Art. 181)	11	15	29	36	49	35	30
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	0	0	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	16	23	25	18	28	16
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	1	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	45	40	52	71	92	95	111
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	97	146	188	193	170	166	283
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 483	1 841	1 849	1 714	1 702	1 606	1 699
Menaces (Art. 180)	1 398	1 777	1 748	1 565	1 621	1 539	1 626
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	85	64	101	149	81	67	73

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 45: Infractions de violence

⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique***Infractions de violences domestiques**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violences domestiques	2 183	2 589	2 623	2 530	2 847	2 931	2 894
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	4	2	4	5	3	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	5	10	7	5	3	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	4	5	9	10	3	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	156	186	168	151	115	105	111
Voies de fait (Art. 126)	772	796	850	827	988	995	987
Mise en danger vie (Art. 129)	2	6	10	8	10	7	5
Injure (Art. 177)	552	671	657	647	794	835	878
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	39	79	66	48	58	74	64
Menaces (Art. 180)	527	692	696	657	685	703	648
Contrainte (Art. 181)	2	1	9	10	19	8	10
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	5	3	10	12	7	14	5
Actes sexuels enfant (Art. 187)	46	47	48	53	41	54	51
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	0	0	1	1	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	14	20	26	38	48	54	53
Viol (Art. 190)	18	15	31	11	11	8	10
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	1	0	1	3	2	3
Autres articles du CP ¹⁰	34	58	35	47	47	62	57

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 46: Infractions de violences domestiques

¹⁰ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine***Infractions contre le patrimoine**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total patrimoine	52 239	61 438	57 274	51 330	41 415	37 845	35 056
Appropri. illégitime (Art. 137)	83	106	172	176	152	183	281
Abus de confiance (Art. 138)	202	289	268	326	311	298	293
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	29 141	34 391	32 254	27 668	21 785	19 614	18 224
Vol de véhicule (Art. 139) ¹¹	3 312	3 013	2 660	3 188	3 446	2 679	2 918
Brigandage (Art. 140)	589	731	597	419	280	248	261
Soustraction de chose (Art. 141)	3	2	1	0	1	1	4
Soustraction de données (Art. 143)	18	54	59	52	34	18	13
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	13	43	24	47	43	19	33
Dom. à la propriété (Art. 144)	6 212	5 935	5 391	5 456	4 965	4 857	4 505
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	11 206	15 124	14 014	12 293	8 758	7 946	6 623
Escroquerie (Art. 146)	413	529	574	681	785	873	959
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	570	784	684	507	456	697	540
Filouterie d'auberge (Art. 149)	34	25	36	35	32	34	36
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	145	107	151	68	56	65	49
Extorsion et chantage (Art. 156)	85	64	101	149	81	67	73
Gestion déloyale (Art. 158)	8	19	20	32	11	14	19
Détournement de salaire (Art. 159)	1	3	1	0	1	1	0
Recel (Art. 160)	112	111	167	124	87	106	109
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	3	6	4	4	2	2	2
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	3	5	1	1	0	3	2
Autres infractions contre le patrimoine	86	97	95	104	129	120	112

© OFS, Neuchâtel 2018

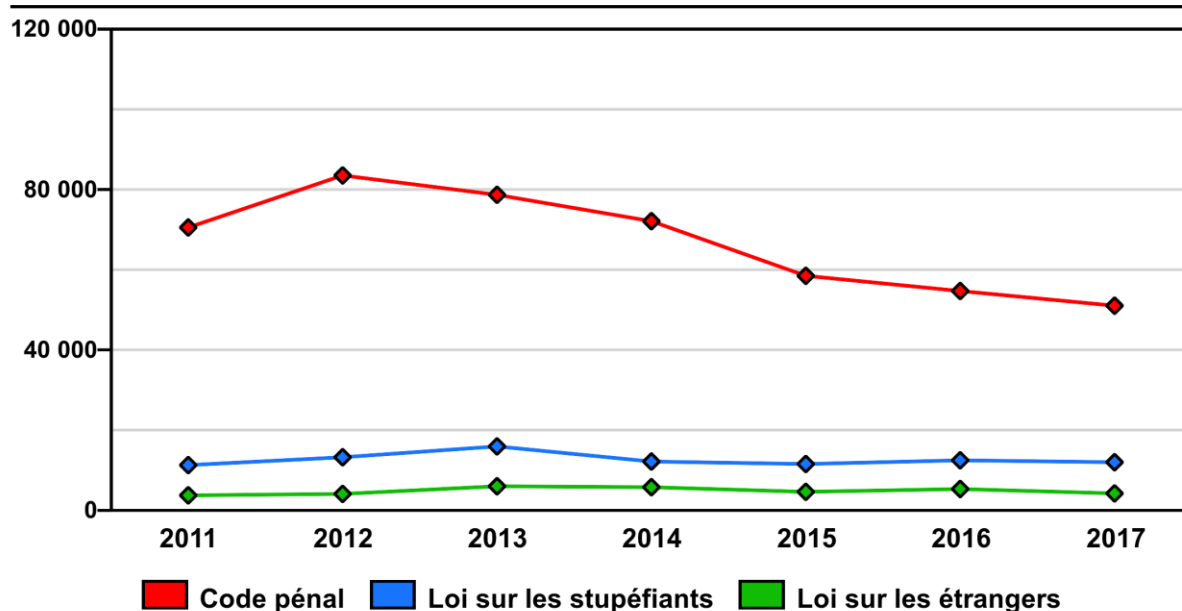
Tableau 47: Infractions contre le patrimoine¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

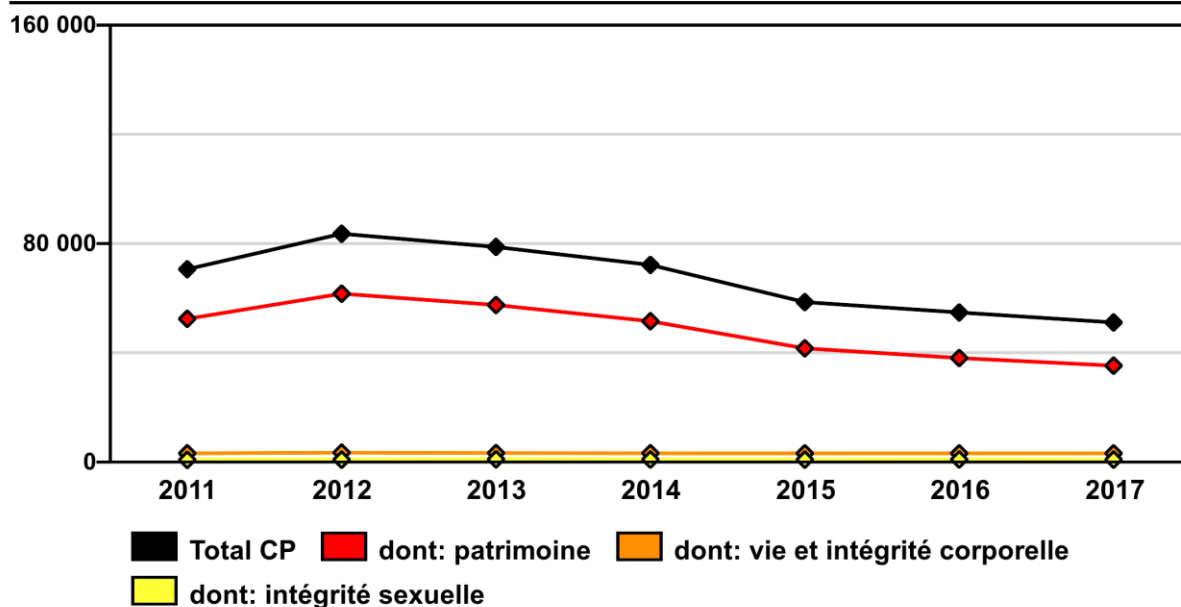
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 38: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2018

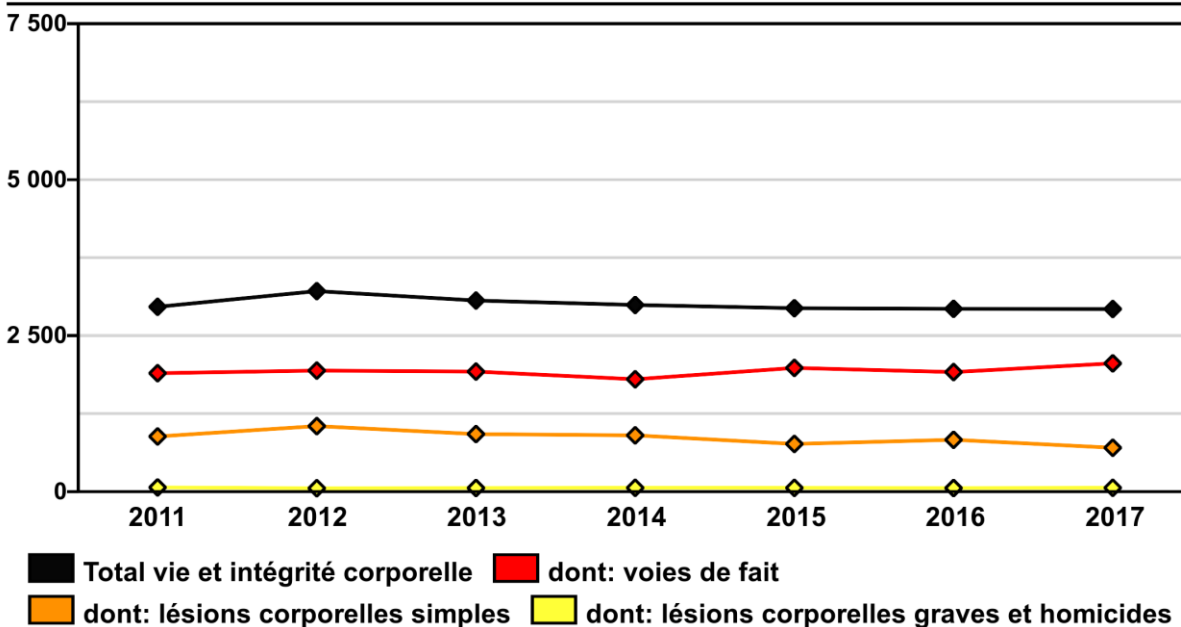
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 39: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2018

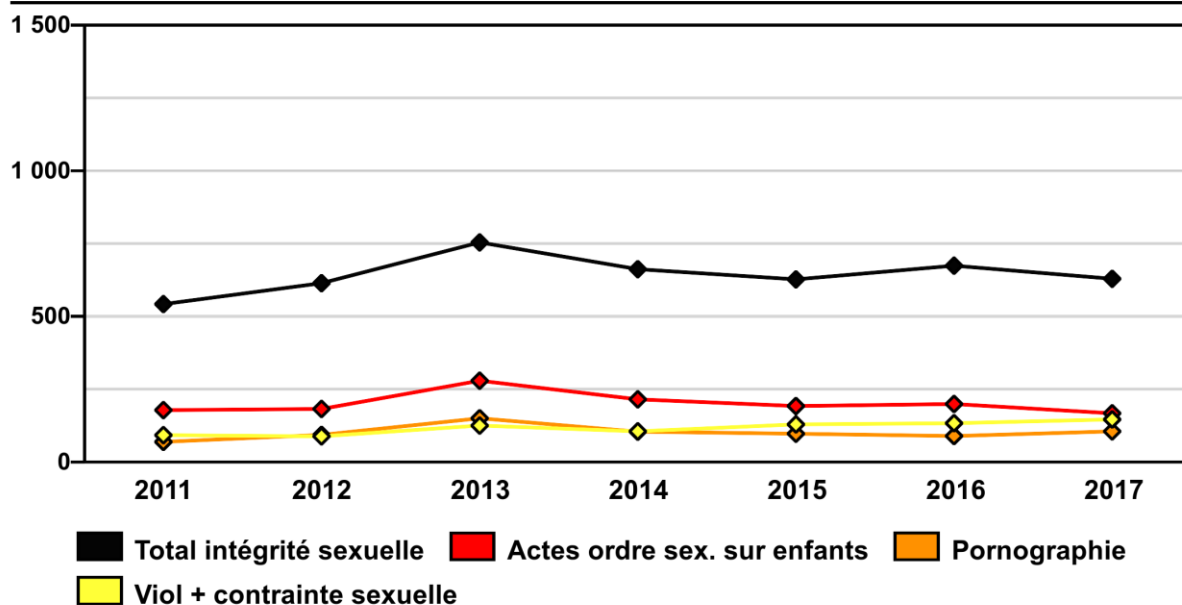
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 40: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2018

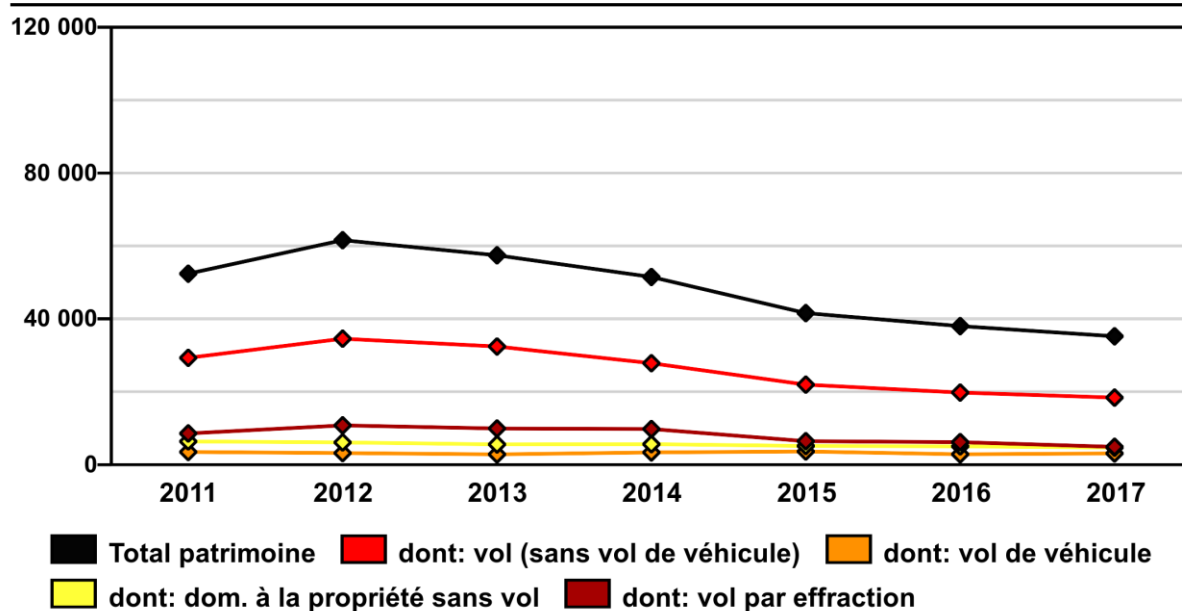
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 41: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2018

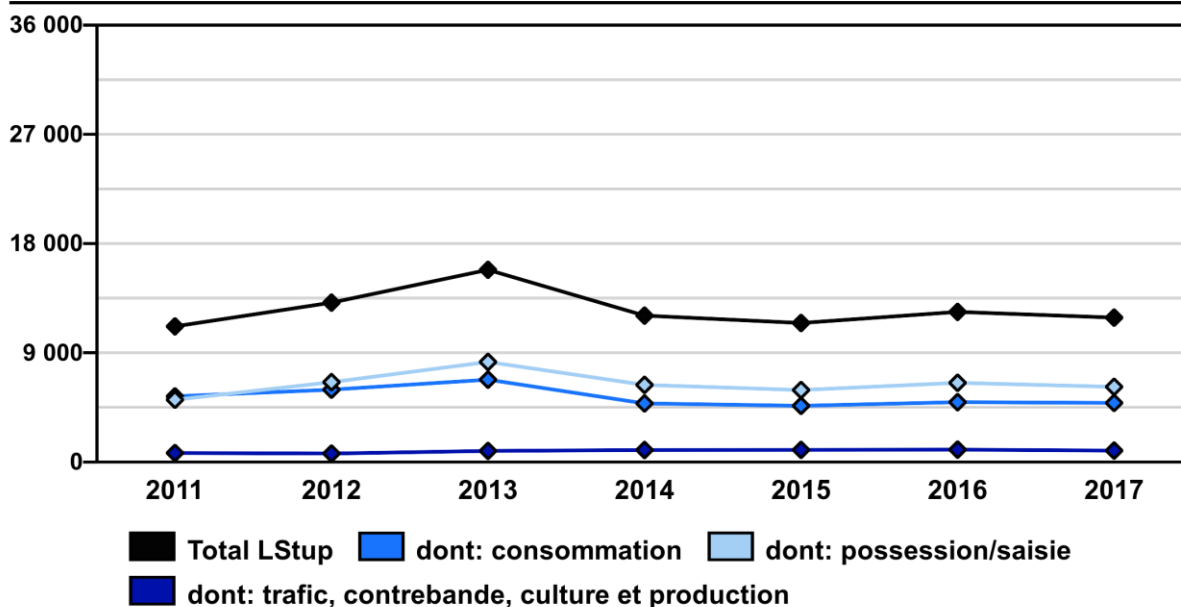
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 42: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹²

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 43: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹² Le 1er octobre 2013, une modification de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations. +

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 2 avril 2017. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

5.4.3 Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Infractions Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Effectif de la Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.4 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1 : Comparaison 2016-2017, supplément cantonal	6
Tableau 2 : Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 3 : Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 4 : Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	13
Tableau 5 : Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	15
Tableau 6 : Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district	17
Tableau 7 : Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	19
Tableau 8 : Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district	21
Tableau 9 : Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	23
Tableau 10 : Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe.....	24
Tableau 11 : Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	28
Tableau 12 : Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 13 : Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	30
Tableau 14 : Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	31
Tableau 15 : Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	31
Tableau 16 : Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 17 : Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	32
Tableau 18 : Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	34
Tableau 19 : Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	37
Tableau 20 : Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	38
Tableau 21 : Violences domestiques: évolution des infractions	40
Tableau 22 : Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 23 : Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 24 : Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 25 : Type de vol: élucidation et évolution des infractions	47
Tableau 26 : Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 27 : Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	51
Tableau 28 : Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	55
Tableau 29 : Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus...	57
Tableau 30 : Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	58
Tableau 31 : Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile ..	58
Tableau 32 : Décès dus à la drogue: évolution	59
Tableau 33 : Loi sur les stupéfiants: saisies de substances.....	60
Tableau 34 : Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	62
Tableau 35 : Infractions selon la loi	63
Tableau 36 : Titres du Code pénal et sélection d'infractions	64
Tableau 37 : Code pénal: infractions par district	65
Tableau 38 : Code pénal: infractions par commune.....	66
Tableau 39 : Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	67
Tableau 40 : Loi sur les stupéfiants: infractions par district	67
Tableau 41 : Loi sur les stupéfiants: infractions par commune.....	68
Tableau 42 : Infractions à la loi sur les étrangers	69
Tableau 43 : Loi sur les étrangers: infractions par district	70
Tableau 44 : Loi sur les étrangers: infractions par commune.....	71
Tableau 45 : Infractions de violence.....	72
Tableau 46 : Infractions de violences domestiques.....	73
Tableau 47 : Infractions contre le patrimoine	74

7 Index des figures

Figure 1 : Evolution annuelle des infractions, supplément cantonal.....	5
Figure 2 : Evolution annuelle des prévenus, supplément cantonal.	6
Figure 3 : Répartition des infractions selon la loi.....	7
Figure 4 : Répartition selon les titres du Code pénal.....	9
Figure 5 : Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations.....	11
Figure 6 : Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	12
Figure 7 : Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	14
Figure 8 : Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	16
Figure 9 : Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	18
Figure 10 : Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district	20
Figure 11 : Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	22
Figure 12 : Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe.....	24
Figure 13 : Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 14 : Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 15 : Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	26
Figure 16 : Infractions de violence: répartition selon le type de violence	33
Figure 17 : Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	35
Figure 18 : Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	35
Figure 19 : Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	36
Figure 20 : Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument.....	36
Figure 21 : Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	39
Figure 22 : Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
Figure 23 : Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction.....	42
Figure 24 : Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	43
Figure 25 : Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction.....	44
Figure 26 : Brigandage selon l'instrument.....	46
Figure 27 : Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	47
Figure 28 : Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
Figure 29 : Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	49
Figure 30 : Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	50
Figure 31 : Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	51
Figure 32 : Vandalisme selon le mode opératoire	52
Figure 33 : Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	53
Figure 34 : Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	54
Figure 35 : Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	56
Figure 36 : Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	57
Figure 37 : Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	61
Figure 38 : Infractions selon la loi.....	75
Figure 39 : Code pénal: sélection de titres.....	76
Figure 40 : Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	76
Figure 41 : Infractions contre l'intégrité sexuelle	77
Figure 42 : Infractions contre le patrimoine	77
Figure 43 : Infractions à la loi sur les stupéfiants	78